N° 93
JANVIER-FÉVRIER-MARS 2015

103, rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél. : 01 45 44 63 26
Mél : sos.paris@orange.fr
Site : http://sosparis.free.fr
twitter.com/SOSParisAsso
www.facebook.com/pages/SOS-Paris
http://sosparisblog.wordpress.com/

LE BULLETIN D'INFORMATION DE

SOS PARIS

PROTECTION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE

ENVOI À TITRE GRATUIT AUX NON ABONNÉS

ISSN 0997 - 3028

Directeur de la publication : Olivier DE MONICAULT
Photos : Jan WYERS

Éditorial : non à la banalisation de Paris

Ces derniers mois ont été riches en polémiques – souvent violentes – que ce soit au sujet de la Tour Triangle (et des projets de reprise de constructions de tours dans Paris intra-muros) ou de la façade ondulante de la Samaritaine envisagée rue de Rivoli. Les médias s'en sont fait l'écho parfois de façon très malveillante à notre égard.

Rappelons succinctement les faits récents : le Conseil Municipal en novembre a voté contre le projet de la Tour Triangle. Madame Hidalgo, mauvaise perdante, a contesté ce vote et va représenter le dossier au Conseil de Paris probablement en avril, espérant d'ici-là débaucher quelques conseillers.

Le Tribunal Administratif, en première instance puis en appel, a annulé le permis de construire de la Samaritaine au motif que le projet architectural était en « dissonance » avec son environnement. Le jugement fait actuellement l'objet d'un recours en cassation alors qu'il eut été plus sage que LVMH modifie son projet.

Les médias se sont déchaînés, accusant le Tribunal Administratif de s'ériger en « arbitre des élégances architecturales » et notre association SOS Paris et la SPPEF de brider systématiquement tout projet architectural, nous rendant ainsi responsables du chômage. Bref nous serions des passéistes défenseurs d'un Paris ville-musée, des « nostalgiques retardataires qui auraient même empêché de construire la Tour Eiffel ».

Tout ceci est de bien mauvaise foi et assez dérisoire. Mais je voudrais seulement rappeler à cette occasion – au risque de me répéter – quelques-uns des principes fondamentaux qui dirigent notre action de défense du patrimoine et de protection de la qualité de vie des parisiens : le patrimoine architectural est le fruit de la créativité et des efforts des générations passées. C'est un héritage que nous voulons transmettre à nos descendants. Soyons conscients qu'il s'agit d'une richesse irremplaçable ; toute démolition est définitive et doit donc faire l'objet d'un discernement renforcé.

Ce patrimoine n'est pas composé uniquement de « monuments » mais également d'ensembles homogènes : en dépit de la longue histoire de Paris et des apports des diverses époques, Paris a une unité, une spécificité, un charme qui en font une ville unique à nulle autre pareille. Nous luttons contre la banalisation de Paris.

Paris doit demeurer une ville vivante. Nous refusons qu'elle devienne une ville musée, une ville dortoir de luxe, une ville purement administrative. Elle doit évoluer, s'ouvrir à la modernité avec une architecture contemporaine harmonieuse adaptée à sa spécificité.

L'architecture de rupture n'a pas sa place dans le Paris intra muros. Paris doit se développer à l'échelle humaine et demeurer une ville où il fait bon vivre.

Paris est une des grandes villes les plus denses du monde et qui compte le moins d'espaces verts par habitant ; par conséquent, nous sommes hostiles à la politique de densification de la Mairie par surélévation systématique des immeubles et construction de tours. Il faut en finir avec la localisation exclusive dans Paris intra-muros des grands investissements culturels, sportifs et administratifs. L'avenir de Paris est indissociable du Grand Paris.

Olivier de Monicault,
Président de SOS Paris

SOMMAIRE

- ÉDITORIAL p.1
- LA VIE DES ARRONDISSEMENTS p.2 à 13
- URBANISME p.14 à 20
- BILLET D'HUMEUR p.21
- LIVRES p.23
- EXPOSITIONS p.24

Hôtel de Beauvais, siège de la Cour Administrative d'Appel

Le Conseil de Paris a voté contre la Tour Triangle... et le projet Samaritaine a été retoqué par la Cour Administrative d'Appel

DOSSIER TECHNIQUE
COMMENT CONTESTER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Cet article reproduit le texte d'un document établi à l'usage des délégués d'arrondissement de notre association.

Avant toutes choses, il faut savoir que cette contestation ne peut se faire que dans le très court délai de 2 mois suivant l'autorisation du permis de construire. Or la Mairie de Paris vient de prendre arbitrairement une décision qui réduit ce délai; ce n'est qu'à partir de l'accord (ou de l'affichage sur place) que le dossier pourra dorénavant être consulté et faire l'objet d'un recours gracieux, alors qu'auparavant, la période d'instruction du dossier par les services de la ville permettait son accès.

I - La connaissance du dossier

La liste des permis de construire est publiée sur le B.M.O. (Bulletin Municipal Officiel), qui peut être consulté sur Internet ou reçu par abonnement. Il faut d'abord vérifier qu'il s'agit bien d'une demande et non pas d'un accord, ce qui laisse du temps pour agir, étant donné que l'instruction du dossier par l'Administration prendra au moins trois mois, et même plus, dans certains cas où le Conseil de Paris doit se prononcer.
Si la demande vous semble préjudiciable au patrimoine, vous devez avant tout consulter le dossier au Service des Permis de Construire de la Direction de l'Urbanisme, 6 Promenade Claude Lévi-Strauss, 75013 Paris, métro Avenue de France, ligne 14. Ce dossier vous sera communiqué sur rendez-vous au 01 42 76 32 34 ou auprès de Monsieur Vera : yves.vera@paris.fr.
Décrypter les documents d'architectes nécessite certaines connaissances, mais le dossier inclut généralement une notice historique et des descriptions suffisamment éclairantes. Si cette lecture confirme vos inquiétudes, vous devez obtenir un rendez-vous avec l'Architecte-voyer qui instruit le permis, puis, selon le cas, monter (péniblement) dans la hiérarchie (Sous-direction du Permis de Construire, Direction de l'Urbanisme, Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme) ; vous pouvez aussi contacter le chargé de l'Urbanisme et le Maire de l'Arrondissement où se situe le projet. Lorsque ce dernier concerne un bâtiment en site inscrit (une grande partie des arrondissements I à X) ou inscrit à l'I.S.M.H., ou dans le champ de visibilité d'un M.H., c'est l'A.B.F. (Architecte des Bâtiments de France) de la circonscription qui doit être joint au S.T.A.P. (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Paris), 47 rue Le Peletier, 75009 Paris. Enfin, si la demande concerne un Monument Historique, avertissez le Président, l'affaire se traitera au plus haut niveau !
Il est important de déterminer dans quelle zone du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) se situe la parcelle, car les obligations (surface minimum, abattage d'arbres etc...) sont différentes selon les zones. Vous devez donc être en possession du PLU dans sa version la plus récente (comportant notamment les modifications décidées par la Loi ALUR de Mars 2014). La parcelle concernée dans la demande de permis peut comporter des arbres ou un espace vert contigu. Dans ce cas, il faut savoir s'il s'agit d'un E.V.P. (espace vert protégé), dont la liste est annexée au P.L.U. En effet, des arbres non recensés peuvent être abattus sans contrepartie végétale. Si les plans fournis ne vous paraissent pas clairs, vous devez consulter la Direction des Parcs et Jardins ou, au top niveau, le Maire adjoint chargé des Espaces Verts à l'Hôtel de Ville.

II - Le recours

Les explications et justifications reçues au cours de vos entretiens ou par des informations officielles données à l'occasion d'un projet important ne vous ont pas convaincu : il vous faut dès lors envisager un recours administratif.
Tout d'abord, précisons qu'un dossier de recours sera seulement jugé en droit. Le permis déroge-t-il à la loi ? Tout est là ! Le Président du Tribunal n'est pas tenu de prendre en compte des considérations esthétiques ou socio-économiques, si frappantes soient-elles. En outre, des dossiers insuffisamment étoffés incitent les magistrats à évoquer un phénomène d'obstruction et sont préjudiciables au résultat d'un recours "sérieux" ultérieur.
Avant d'examiner les motifs d'un recours, rappelons ce que nos adhérents connaissent déjà : un permis de construire peut faire l'objet d'un recours gracieux (simple lettre au signataire du permis), d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif ou des deux, et ce, par n'importe quel citoyen ou association "directement" intéressés.

Le recours contentieux doit être effectué obligatoirement dans les deux mois suivant l'affichage du permis de construire ou sa publication au BMO. Toutefois un recours gracieux déposé préalablement repousse l'échéance d'autant pour l'éventuel recours contentieux qui suivra (c'est là, d'ailleurs, la principale utilité du recours gracieux). Certaines formalités sont à observer (timbre fiscal, notifications aux différents intéressés, habiter de préférence le quartier). Notons encore que le défaut de permis de construire ou d'autorisation de travaux dans tous les cas où l'un ou l'autre sont requis, justifie l'intervention au Tribunal Correctionnel et non pas au Tribunal Administratif.

Un permis peut être contesté soit sur la forme, soit sur le fond, soit sur les deux.

Sur la forme
Quand le permis est déposé il faut :
- qu'il observe toutes les règles imposées par le Code de l'urbanisme (affichage en mairie, "corps" de règles du PLU, conformité du dossier, etc...).
- qu'il soit conforme aux prescriptions particulières des documents d'urbanisme spécifiques à la zone dans laquelle est situé le terrain, objet de la demande du permis (PLU, ZPPAU, PAZ dans une ZAC, secteurs sauvegardés etc...).
Cet ensemble d'obligations est très complexe et fait appel à la consultation de toute une série d'administrations (Architectes-voyers, ABF, service des Carrières, pompiers, etc...).
Un recours contre un permis de construire qui n'a pas satisfait à l'une ou à plusieurs de ces conditions est envisageable.

Sur le fond
Certaines prescriptions d'intérêt général peuvent être invoquées :
- L'Article UG11 du PLU : "l'autorisation de travaux peut être refusée si la construction, "l'installation ou l'ouvrage par sa situation ou volume, son aspect, son rythme ou sa coloration est de nature à porter atteinte ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation

Promenade Claude Levi-Strauss

des perspectives monumentales"."Les matériaux apparents en façade et en toiture doivent être choisis de telle sorte que leur mise en œuvre permette de conserver, de façon permanente, un aspect satisfaisant et respectueux du caractère des lieux".
- L'Article L 4212 (et R111 21) du Code de l'Urbanisme en application des lois de 1993 et 1994 sur la protection du paysage :
"Le projet architectural précise par des documents graphiques ou photographiques l'insertion dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments ainsi que le traitement de leur accès et leurs abords".
- Les lois de 1913 sur le périmètre protégé des Monuments Historiques et de 1930 sur la protection des Sites (Art. 313 1 du Code de l'Urbanisme) :
Ces articles laissent une certaine latitude d'appréciation au juge, ce qui restreint leur portée ; ils ont cependant été utilisés avec succès. Mais en définitive, si la gratuité des recours au Tribunal Administratif peut inciter à les multiplier, il ne faut pas se bercer d'illusions: sans concours d'un avocat spécialisé, la constitution d'un dossier plaidable paraît, dans la plupart des cas, une entreprise vouée à l'échec car les règles de constitution du dossier sont très contraignantes.

Ces informations précisent le circuit officiel de la contestation, Mais, dès que vous avez pris connaissance du dossier, rien ne vous empêche de prendre contact avec l'architecte ou le maître d'œuvre. S'il ne s'agit que de points de détail, ceux-ci, pour éviter manifestations publiques, articles de presse ou convocations au tribunal, seront peut-être enclins à vous donner satisfaction. Cette méthode discrète est quelquefois la plus efficace !
Enfin, il faut préciser que la demande de permis de démolir, souvent corolaire du permis de construire, n'est pas jointe à ce dernier, ni consultable par les tiers. Les démarches à suivre, notamment la proposition d'inscription à l'I.S.M.H. pour conserver un élément patrimonial en danger, ne sont pas traitées ici.

Louis Edmond Goupy

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SOS PARIS

19 Mars 2015 à 17 heures 30,
Salle des Mariages Mairie du 5e arrondissement,
21 Place du Panthéon.

Conférence de Thierry Paquot,
philosophe de l'urbain et membre de la Commission du Vieux Paris : Le charme de Paris

Au fil des quartiers

1er ARRONDISSEMENT

SAMARITAINE : VICTOIRE POUR PARIS

Le 5 janvier dernier, la Cour d'Appel réunie en formation plénière a confirmé les défenseurs de Paris dans leur droit : abolir la notion même de façade n'est pas respecter le PLU parisien !

Lors de l'audience d'appel du 15 décembre 2014, la très convaincante plaidoirie de notre avocat avait en effet détricoté les conclusions défavorables de la rapporteure publique, parfait écho des arguments de la Ville et de LVMH. Selon la ville, il y avait eu erreur d'appréciation, les règles urbaines auraient dues être interprétées plus souplement, notamment les questions d'intégration de nouveaux bâtiments dans le tissu ancien : au nom de la modernité, construire n'importe quoi n'importe où, et en finir (c'est-à-dire raser) la ville historique. Pour contrer les fausses évidences du Paris obsolète qui irait à vau-l'eau selon la partie adverse, notre avocat avait malicieusement pris à partie la Cour d'Appel au grand complet : pouvait-elle vraisemblablement ignorer l'exceptionnelle homogénéité patrimoniale de ce quartier des abords de la Samaritaine tandis que chaque jour du Conseil d'Etat à la Cour Administrative d'appel, « l'incomparable esthétique d'un quartier tout sauf banal » s'offrait à ses regards, rappelant le poids hautement symbolique de cette affaire où détruire le coeur de Paris en toute impunité devenait possible ? Que les Architectes des Bâtiments de France ou le Ministère de la Culture n'aient pas cru bon de jouer leur rôle de protecteurs du patrimoine, leur avis favorable au projet ne pouvait faire oublier le rejet des experts de la Commission du Vieux Paris (bien plus qualifiés aux yeux de notre avocat) qui s'étaient élevés contre ce projet irrespectueux à commencer par les démolitions qu'il supposait.
Enfin, il avait proposé des critères de jugement objectifs mettant en lumière la volonté délibérée de LVMH de ne pas insérer le projet dans le tissu urbain, voir la notice architecturale de l'agence Sanaa: "la notion de façade est abolie" (p 60) dans un quartier où tous les bâtiments en ont une évidemment. En outre, ce bâtiment est le frère de celui de LVMH à Tokyo, une interchangeabilité qui interroge ? Tokyo ou Paris, n'y aurait-il donc aucune différence vraiment ?
Néanmoins l'ample façade de verre blanchi et ondulé de 73 m de long sur 25 m de haut verra-t-elle finalement le jour dans l'artère la plus emblématique du 19e siècle parisien qu'est la rue de Rivoli ? L' « assassinat » du cœur de Paris » sera-t-il consommé ? C'est ce que la décision du Conseil d'État sur la demande de cassation du jugement d'appel par LVMH et la Mairie de Paris nous dira ! Elle est loin d'être assurée…
En attendant les longs mois nécessaires à l'instruction, les questions sur l'avenir de Paris pourront trouver la place qu'elles méritent dans le débat public.
Nous nous réjouissons fort de ce sursis de réflexion !
Vive Paris et ceux qui l'aiment !

Christine Nedelec

ASSOCIATION ADAR : DÉFENSE DES ARCADES RIVOLI

Thierry Ardisson vient de créer l'Association de Défense des Arcades Rivoli : « Il suffit en effet d'habiter notre quartier (ou de venir le visiter depuis les Antipodes)

Boutiques dans les arcades Rivoli

pour constater l'état désastreux dans lequel se trouvent les Arcades ! Les trottoirs (dont les réfections sont à la charge des propriétaires) sont souvent défoncés et sans aucune unité de revêtement. On est loin des mosaïques qui donnaient aux Arcades un cachet si particulier… Les plafonds, recouverts de crasse et de toiles d'araignées, sont honteux dans un site patrimonial de cette importance. Les boutiques, outre le fait qu'elles empiètent sur les trottoirs bien au-delà de la limite légale, sont généralement dédiées à des commerces bas-de-gamme, souvenirs, fast-foods, alors que la rue Saint-Honoré connaît un remarquable essor ! Il est temps de nous unir, nous les riverains, mais aussi tous ceux qui aiment Paris, pour la rénovation et l'embellissement des Arcades Rivoli !

Arcades de la rue de Rivoli

Madame Hidalgo, Maire de Paris, Monsieur Jean-François Legaret, Maire du 1er, et la Préfecture de Police m'ont signifié leur engagement dans cette action et je les en remercie très sincèrement. Je remercie aussi Antoine de Caunes et Daphné Roulier, Marc Lavoine et Sarah Poniatowski, Anne Marcassus et Maître Rémy Le Fur, d'avoir été membres fondateurs de l'ADAR. »

Nous nous réjouissons que le patrimoine du cœur de Paris trouve des défenseurs parmi les acteurs culturels de renom. En tant que défenseurs du patrimoine nous ne défendons pas seulement des "monuments" mais aussi les ensembles et les perspectives. Nous sommes particulièrement attachés à la qualité de vie des parisiens et sommes prêts à relayer et appuyer toutes leurs initiatives dans ce domaine.

Olivier de Monicault

UN DÉSASTRE PATRIMONIAL : LA DESTRUCTION DES « HALLES » EN 1971

Rappel historique :

Il existe dès le Ve siècle un marché parisien « le marché Palu » installé sur l'Ile de la Cité. Il sera transféré sur la rive droite de la Seine, place de Grève (actuelle place de l'Hôtel de Ville), mieux protégée contre les inondations de la Seine.

En 1135, Louis VI le Gros achète à l'évêque de Paris des terrains marécageux à l'extérieur de la ville au lieu dit « les Champeaux », au carrefour des routes menant aux riches provinces du Nord et aux côtes (actuellement rues Saint-Denis et Montmartre).

En 1441, Louis VII, roi protecteur des marchands contre les clercs d'église, permet

Les Halles de Paris au 19ème siècle, au fond l'église St Eustache

aux bourgeois de Paris de s'établir aux Champeaux.

En 1181, Philippe Auguste transfère la foire « Saint Lazare ». Les marchands annexent les marais et des maraîchers mettent en culture les terres limitrophes.

En 1183, Philippe Auguste fait édifier deux bâtisses en bois pour accueillir les activités marchandes. Ce marché couvert est dès lors appelé par les parisiens « Les Halles ». C'est à cette époque un marché encore tourné essentiellement vers le non alimentaire.

En 1190, Philippe Auguste fait construire une enceinte, intégrant le marché à la ville, et cela pour les 780 ans à venir. Le lieu est maintenant clos la nuit. Les marchands participent aux frais par un droit de location et une taxe sur les ventes.

Puis au milieu du XIIIème siècle, Louis IX fait construire trois nouveaux bâtiments dont un pour la vente à la criée du poisson. Les Halles deviennent le plus important marché de la capitale. Elles s'ouvrent aux marchands de province (Picardie, Champagne, et Flandres notamment).

C'est désormais un marché alimentaire qui assure une fonction de gros pour alimenter Paris.

En 1284, Philippe Le Hardi édifie plusieurs bâtiments réservés aux « petites gens », leur permettant ainsi de commercer.

A la fin du XIVème siècle, malgré les Ordonnances royales obligeant les marchands à s'installer aux Halles, le mar-

Halles en 1950 vues du ciel

ché décline au profit du commerce en boutiques, installé dans la ville pour échapper aux taxes.
En 1543, c'est la 1ère Réformation des Halles. François Ier fait démolir les bâtiments existants et en reconstruit de nouveaux selon un plan ordonné. Autour des Halles voient le jour des maisons boutiques qui servent de resserres et d'habitations aux marchands, les Piliers des Halles. Les travaux commencés sous François Ier se poursuivront sous Henri II pour s'achever sous Henri III. Le marché, jusque-là hebdomadaire, devient quotidien. Ouverture d'un marché aux pains, d'un marché aux fromages, aux œufs et aux beurres. Le marché des halles est maintenant uniquement alimentaire.
En 1720, pour faire de la place, le marché aux plantes est déplacé sur le quai de la Mégisserie ; seules restent les fleurs coupées. La halle aux blés est transférée et construite sur son emplacement définitif ; elle deviendra la bourse du commerce.
En 1785, le cimetière des Innocents est déplacé au sud de Paris, laissant place aux marchés aux herbes et aux légumes.
En 1811, Napoléon Ier, soucieux « d'hygiène urbaine », mais également de l'approvisionnement de la capitale, émet le vœu de restructurer cet espace afin d'en faire un lieu central de Paris, s'étendant de la halle aux blés jusqu'au marché des Innocents. La reconstruction des Halles est inscrite dans le projet de l'embellissement de la capitale. Les travaux doivent s'achever mais les évènements politiques stoppent prématurément ce projet.
1818 : l'administration des Hospices obtient le droit de construire trois abris de bois pour les produits carnés (charcuterie en gros, volaille, gibier, triperie). Ainsi naît « le marché des Prouvaires » rejoint par le marché aux pommes de terre appelé « marché du Légat ».
En 1848, le Préfet de la Seine Rambuteau crée une Commission des Halles, chargée de statuer sur l'intérêt de garder les Halles à leur emplacement ou bien de les déplacer. Le projet des architectes Victor Baltard et Félix Callet qui propose un réaménagement est retenu.
En 1853, le premier édifice accueille la vente de la viande. Ce bâtiment en pierre se révèle lourd, massif, inadapté à la vente. Il reçoit le nom de « Fort des Halles ». Le 3 juin 1853, Louis Napoléon Bonaparte fait suspendre les travaux. La couverture du marché des Innocents est abandonnée et la halle détruite.
Puis dans la seconde moitié de l'année 1853, sous la férule du baron Haussmann, Victor Baltard réalisera un second projet réalisé en charpente métallique. Entre 1853 et 1870, dix pavillons, six à l'est et quatre à l'ouest, séparés entre eux par une allée sous verrière, sont construits.
En, 1900 ce sont plus 17 000 tonnes de fruits et légumes qui passent aux Halles et plus de 678 000 tonnes en 1949.

Transfert des Halles extra muros :

En 1925 et 1929, le Conseil municipal de Paris refuse de diviser le marché et de le transférer aux portes de Paris.
En 1943, pendant l'occupation allemande de la France, le Comité national de la Résistance, présidé par Georges Bidault, envisage le déplacement des Halles.
En 1948, l'idée est reprise sous l'appellation de « marché-gares ». Il s'agit de déplacer les Halles à la périphérie immédiate de Paris. Le Conseil économique repousse cette idée, « des raisons d'ordre général » nécessitant un emplacement central.
En 1953, les difficultés de circulation et d'approche, les mauvaises conditions d'hygiène et de travail, le développement de la vente en dehors des pavillons et la multiplication des intermédiaires, ont finalement participé à la forte augmentation des coûts de distribution. Par ailleurs dès 1950, les circuits commerciaux se raccourcissent, l'importation se développe, empruntant souvent d'autres circuits et d'autres lieux. Les Halles centrales n'assurent plus convenablement leur rôle de juste confrontation de l'offre et de la demande.
En province les anciens marchés sont déplacés un peu plus en périphérie, en suivant des critères stricts (liaison au fer, marché clos, règlement intérieur type, connaissance des arrivages et des prix). Paris devra suivre ce schéma.
En 1959, Le Premier Ministre Michel Debré confirme le transfert des Halles à Rungis.
La nuit du 28 février au 1er mars 1969, dernier marché aux Halles centrales de Paris.
Le déménagement a lieu à l'aube et mobilise 20 000 personnes, 1 000 entreprises de gros, 10 000 m³ de matériel, 5 000 tonnes de marchandises, et 1 500 camions.
Les pavillons Baltard sont vidés et le gouvernement prend la décision désastreuse de les démolir en dépit du flot de protestations nationales et internationales ou les demandes de rachat.
La démolition débute en 1971, faisant disparaître une réalisation fondamentale de l'architecture métallique du XIXe siècle. Il s'agit là d'un des pires actes de vandalisme de l'histoire de Paris. Un bâtiment sera toutefois conservé et remonté à Nogent sur Marne.

Nicole Jacquemont

6e ARRONDISSEMENT

UNE RESTAURATION DESAVOUÉE PAR LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

Immeuble 2 rue Christine

Nous avons déposé, pour les bâtiments du 2 rue Christine, un recours gracieux auprès de la Mairie de Paris où nous reprenons intégralement les conclusions de la Commission du Vieux Paris du 18 Octobre 2013 qui avait émis à « l'unanimité une vive protestation contre le parti pris du projet qui ne s'appuie sur aucun état historique connu lorsqu'il prévoit de donner un aspect d'hôtel XVIIIème à ces deux maisons du XVIIème siècle ». La Commission demande une restauration de l'ensemble des façades respectueuse des différentes strates historiques, explicitement mentionnées dans la protection au titre du PLU. Pour ce faire, elle estime nécessaire de compléter l'étude historique déjà réalisée par une analyse archéologique du bâti où chacune de ces campagnes de constructions serait précisément décrite et localisée ».

Un permis a pourtant été accordé par la Mairie de Paris. Il apparaît en complète contradiction avec le respect de la protection des lieux au titre du PLU. Sollicitée par un riverain, SOS Paris a contesté le parti pris architectural du projet qui vise à gommer les états historiques successifs du bâtiment, pour aboutir à un pastiche XVIII^{ème}. Elle conteste en particulier les travaux de toitures, la rénovation de la verrière ainsi que celle des intérieurs qui cachent une restructuration dénaturante et pour laquelle le dossier apparait très incomplet.
Ce projet n'est pas conforme aux dispositions de l'article UG11 du PLU, « l'autorisation des travaux peut être refusée si la construction, l'installation ou l'ouvrage par sa situation ou volume, son aspect, son rythme ou sa coloration est de nature à porter atteinte ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'a la conservation des perspectives monumentales ».
Une fois encore nous constatons que les légitimes avis de la Commission du Vieux Paris restent lettre morte.

Christine Nedelec

QUEL AVENIR POUR L'ATELIER PICASSO ?

« C'est le seul lieu de création de Picasso à Paris resté à peu près en état, il serait incompréhensible qu'il soit détruit, alors que le Musée Picasso vient d'ouvrir à grand bruit ». C'est la position du Comité de Défense constitué pour s'opposer à la transformation des 2 étages du grenier de l'immeuble du 7 rue des Grands Augustins en suite de luxe dans la résidence hôtelière projetée. Ce Comité, présidée par Marie-Christine Barrault et soutenu par de

Atelier de Picasso

nombreuses personnalités du monde artistique et culturel, a alerté les plus hautes instances politiques. Une première retombée a été le classement à l'unanimité de ces 2 étages par la Commission du Patrimoine et des Sites le 13 mai 2014.
Cependant, le propriétaire, depuis 1925, la Chambre des Huissiers de Paris, a déposé une demande de permis de construire le 5 août 2014, sans mentionner ce classement, en vue de la réalisation d'une opération immobilière.
Pourtant l'histoire de l'immeuble et du Grenier aurait justifié des égards : évoqué par Balzac dans son livre « Le Chef d'œuvre inconnu », il a abrité la 1ère Compagnie de Jean-Louis Barrault de 1934 à 1936. Ensuite Picasso y a établi son atelier pendant près de 20 ans, de 1936 à 1955. C'est là qu'il a peint en 1937, Guernica, icône de la peinture moderne, stigmatisant les horreurs de la guerre, et qu'il dessina la colombe la paix.
En 2002, la Chambre des Huissiers de Paris avait passé une convention de mécénat avec le Centre National pour l'Education artistique (CNEA), pour une rénovation des lieux avec appel au mécénat et les faire vivre avec l'organisation d'expositions, concerts et séances éducatives. En 2010, cette convention n'a pas été pas renouvelée et le CNEA a été expulsé en 2013.
L'avenir du lieu n'est pas assuré, même si Anne Hidalgo, maire de Paris, a fait part de son soutien au Comité et si le maire du VI^{ème}, Jean-Pierre Lecoq a donné un avis très défavorable. Pour le moment, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est attendu.
« Rien n'est perdu, rien n'est sauvé non plus » reconnaît Alain Casabona, délégué du CNEA et animateur du Comité. Il propose l'installation d'une fondation avec l'aide des descendants de Picasso et lance l'idée de la nomination d'un médiateur pour tenter de trouver une solution.

Colette de Wiljes

NOUVEL AUDITORIUM A L'INSTITUT DE FRANCE

C'est une réalisation dont on parle peu… et pourtant l'emplacement est prestigieux, dépendant de l'Institut sur le quai Conti, dans un environnement de bâtiments tous protégés au titre des Monuments Historiques.
Un Permis de Construire a été accordé à l'Institut le 25 juillet 2013 pour la réalisation d'un Auditorium de 450 places, accompagné de bureaux et salles de réunion. Il est situé sur une parcelle de 1 500 m^2, dite parcelle de l'An IV (1796), remise récemment à la disposition de l'Institut par l'Hôtel mitoyen de la Monnaie.
La réalisation est prévue sur 4 niveaux (R-1 et R+2). L'autorisation a été accompagnée de deux prescriptions : la sauvegarde d'une halle métallique classée sur la parcelle et la réalisation d'une importante étude archéologique préalable aux travaux dans le sous-sol, où se situent notamment des vestiges de l'enceinte fortifiée de Philippe-Auguste.
Deux questions : tout d'abord, la réalisation d'un tel équipement dans un secteur aussi sensible au niveau de son environnement architectural et archéologique se justifiait-elle vraiment ? Ensuite, quel est le parti architectural adopté ? A la suite d'un concours international, c'est le projet de l'atelier de Marc Barani qui a été retenu. Dans le dossier de présentation, l'architecte se montre sensible à la grandeur de l'enjeu : « L'Institut souhaite que ce projet s'inscrive dans la vie du Palais comme un 3ème élément essentiel, symbolique, après la Coupole au 17ème et la grande salle des séances au 19ème, un projet conçu comme un geste architectural majeur et contemporain ». Saluons la modestie du propos !
Le parti retenu est effectivement contemporain. Pas de pastiche, pas de copie ou d'adaptation au décor environnant, mais un fonctionnalisme extrêmement dépouillé.
Il n'est pas sûr que cet édifice

Plan de l'auditorium sous l'Institut

marquera autant les esprits et suscitera autant d'admiration que la somptueuse entrée de l'Institut et sa Coupole, un des ornements des quais de Paris.

Colette de Wiljes

L'Institut vu du pont des Arts

7e ARRONDISSEMENT

PENTHEMONT

L'ensemble des bâtiments de l'Abbaye de Penthemont (Ministère des Anciens Combattants) a été récemment vendu à la Foncière des 6ème et 7ème arrondissements. Ce promoteur investit principalement dans des quartiers prestigieux : il a acquis, entre autres, l'Hôtel de la Ferté Sénectère rue de l'Université, l'ancien siège de la DATAR au 9 avenue Octave Girard, le 136 bis rue de Grenelle, attenant à l'Hôtel de Noirmoutier, où s'installera le siège de la Fondation Gulbenkian et les 49-51 rue Saint-Dominique, rachetés au Crédit National et dont le bâtiment sur rue comporte un large fronton au chiffre de Joseph de Mont-morency, Prince de Luxembourg. Cette foncière est connue pour pratiquer des rénovations « pures et dures » et il y a hélas lieu de s'inquiéter pour l'avenir du site de Penthemont.

Christine Fabre

Abbaye de Penthemont

RÉVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE DU 7ÈME (PSMV)

L'enquête publique qui avait eu lieu en Mairie du 26 mai au juin 2014 va être réouverte. En effet, le rapport publié en octobre avec beaucoup de retard avait suscité la réprobation des Associations, des participants et des édiles. Il était à la fois incomplet, bâclé et rempli de fautes d'orthographe. Le commissaire ayant accepté de démissionner, 3 nouveaux commissaires ont été désignés et se tiendront à la disposition du public : l'enquête est actuellement en cours et s'achèvera le 14 février. Que de temps perdu !

Christine Fabre

HOTELS DE SOYECOURT ET MONTESQUIOU

Alertés par les voisins des hôtels de Soyecourt (49-51 rue de l'Université) et de Montesquiou (rue Monsieur) inquiets de l'ampleur des travaux effectués, actuellement dans ces deux hôtels, Il ne nous est malheureusement pas possible de savoir s'ils sont respectés ou si comme c'est malheureusement parfois le cas, voir le 14 rue de l'Université de triste mémoire, les propriétaires et leurs architectes font des travaux qui vont bien au-delà des autorisations accordées. Dans les deux cas qui nous préoccupent, il s'agit de puissances étrangères qui n'ont pas forcément la même appréhension du patrimoine que la nôtre et surtout des obligations qu'impliquent un secteur sauvegardé et un classement Monument Historique. La Commission du Vieux Paris avait d'ailleurs émis des réserves sur les transformations envisagées à l'hôtel de Soyecourt. Notre lettre à Serge Brentrup, Architecte des Bâtiments de France, attend sa réponse et

Hôtel Soyecourt - Façade

Hôtel Montesquiou - Façade

l'assurance que les travaux effectués dans ces hôtels sont rigoureusement conformes aux autorisations données ainsi que leur réalisation.

O.de Monicault, Président de SOS Paris et C.Fabre, Déléguée du 7e

46 AVENUE DE BRETEUIL : UN PROJET CONTESTÉ

Il s'agit de restructurer l'ancien siège de l'entreprise Michelin et de construire en prolongement du numéro 42 un immeuble de bureaux dont l'architecture contemporaine constitue une rupture assez violente avec le contexte environnant. Sur le coté avenue de Ségur de l'ilôt, le projet prévoit la construction de 55 logements privés, 25 logements sociaux, un équipement pour la petite enfance et 170 parkings. Ces constructions dépasseraient de 5 à 10 mètres la hauteur des immeubles voisins.
En dépit de plusieurs réunions de concertation et de beaucoup de bonne volonté de la part du promoteur ce

46 av. de Breteuil, état présent

46 av. de Breteuil, projet

projet continue de susciter une vive opposition de la part des riverains.

8e ARRONDISSEMENT

HÔTEL D'ARGENSON 38 AVENUE GABRIEL

Situé avenue Gabriel, l'hôtel d'Argenson appartenait initialement à un ensemble de trois édifices de rapport construits en 1779-1780 pour Marie-Madeleine Méliand, veuve du Marquis d'Argenson et la belle-sœur du Comte d'Argenson, chargé par la Couronne de l'aménagement de la place de la Concorde et des Champs-Elysées en 1758-1763. Ce fut sans doute ce qui lui permit d'acquérir les terrains prestigieux de l'avenue Gabriel – voisin de l'hôtel d'Evreux, aujourd'hui palais de l'Elysée, alors la résidence du banquier Nicolas Beaujon.
L'architecte de son hôtel, Jean-Philippe Lemoine de Couzon (1743- avt. 1818), était une figure du milieu des piranésiens français : Grand Prix de Rome en 1768, élève de Mansart de Sagonne, il avait pour amis depuis son séjour romain les illustres Marie-Joseph Peyre et Charles de Wailly. le pavillon d'Argenson Rare survivant de son œuvre construit, présente un bel avant-corps à quatre colonnes ioniques d'ordre colossal, portées sur un soubassement à refends. Deux générations plus tard, le quartier s'est densifié et nombre d'hôtels cèdent la place à des immeubles de rapport. Acquis en 1834 par le baron Georges Piscatory de Vaufreland, l'hôtel d'Argenson échappe à son destin : il sera

salon de l'hôtel Soyecourt-Pozzo di B

surélevé et agrandi en 1840-1847 par un architecte de renom, Jacques-Ignace Hittorff (1792-1867), qui le dote d'une aile en retour puis construit un bâtiment neuf, à l'alignement, sur l'emplacement du jardin latéral.

La transformation de l'ancien hôtel en appartements entraîne vingt ans plus tard, en 1868, la construction d'un escalier d'honneur dans l'angle de la cour. Il été dessiné par Alfred Le Bègue (1808-1881), élève de Famin (l'un des plus brillants architectes du premier Empire). En fin de carrière, le même Le Bègue devait être avec son fils Stéphan l'architecte des luxueux magasins Crespin (Dufayel), boulevard Barbès. Pour l'hôtel d'Argenson, il conçoit une vaste cage de verre, dont la structure métallique de plan hexagonal n'est pas sans rappeler les escaliers royaux de la Renaissance. Une sobre décoration d'arcs et de pilastres en fonte vient animer cet imposant volume, que couronne un étage d'attique entièrement vitré coiffé d'un dôme à pans. A l'intérieur, le départ de l'escalier en maçonnerie de pierre de taille cède bientôt la place à une volée suspendue qui monte sans interruption jusqu'au deuxième étage. L'architecte a pris soin de la détacher des parois, afin d'en accentuer l'effet : à la main courante en fonte ornée qui orne le limon intérieur répond, en écho, le simple barreaudage de fer situé contre la paroi de verre. Dans sa simplicité, l'ensemble est d'une rare somptuosité – évoquant à sa manière les intérieurs en construction métallique des premiers grands magasins (comme le Bon Marché, son contemporain).

Hotel d'Argenson - Escalier sur cour

Incontestablement, c'est une œuvre de grande qualité, pour ne pas dire exceptionnelle. On s'étonne d'autant plus qu'elle n'ait pas encore été protégée.

C'est bien là que se situe le problème qui nous occupe. Un des copropriétaires souhaite y faire installer un ascenseur et est prêt à tout financer. Il veut même conduire la copropriété en justice puisqu'elle a voté contre cet ascenseur. Les autres copropriétaires sont prêts à renoncer à la plus-value potentielle d'un ascenseur face à la destruction de la valeur patrimoniale, architecturale et historique de l'escalier. Ils avaient fait une demande d'inscription globale en 1996, demande qui n'a pas abouti à l'époque. Pour l'instant, seule la façade sur rue est donc protégée par une inscription très ancienne puisqu'elle remonte à 1927 (l'édifice avait été remarqué dès avant 1914 par la Commission du vieux Paris, à l'origine de cette procédure). Seul un classement pourrait opposer des arguments forts au copropriétaire récalcitrant: c'est la seule voie qui reste ouverte aux copropriétaires respectueux du patrimoine. La DRAC a été alertée et a promis une visite. A suivre !

François Loyer / Jan Wyers

CASERNE DE LA PÉPINIÈRE

Les marins de la Caserne de La Pépinière vivent leur dernière année dans ce qui a été nommé un temps la Caserne de

Caserne de La Pépinière

Pologne, derrière le Cercle des Armées, Place Saint Augustin. Au 31 mars 2016, ils devront avoir déménagé pour intégrer le Pentagone à la Française, le Centre Balard. La Caserne de La Pépinière comprend des bâtiments du 18e siècle rue de Laborde et d'autres du 20e siècle rue de La Pépinière.

L'an passé, certains candidats aux Municipales ont souhaité que ces bâtiments deviennent une pépinière d'entreprises. Finalement, l'ensemble de plus de 16 000 m² a été récemment acquis par un consortium de 3 sociétés foncières dont une filiale du Crédit Agricole. L'actif sera totalement restructuré pour en faire un immeuble « prime » aux meilleurs standards du marché actuel, alliant architecture classique sur certaines parties et construction totalement neuve sur d'autres.

Les permis ne sont pas encore affichés. Il faudra notamment s'assurer que les bâtiments anciens soient respectés.

Régis de Savignac

9e ARRONDISSEMENT

PLACE ST-GEORGES : DÉGRADATIONS

Il y a plusieurs semaines la grille qui entoure la fontaine du monument Gavarni place Saint-Georges avait été "enfoncée" par un automobiliste probablement pressé qui n'a pas pris le temps de faire le tour...

La partie de la grille endommagée a été récupérée par le service de la voirie mais l'accès au bassin (vide d'eau) n'a pas été refermé. Un mascaron de bronze sur la droite de la colonne représentant un personnage de Gavarni a pris un curieux air penché.

Place St Georges - grille cassée

Place St Georges - mascaron abîmé

Combien de temps résistera-t-il aux convoitises ? Les trois autres sont menacés. Sont-ils suffisamment sécurisés ? Il n'y a pas de protection (par exemple ruban de chantier) pour éviter que l'on pénètre pour visiter de trop près M. Gavarni, en attendant une réelle réparation.

On pourrait installer à cet endroit un radar pédagogique comme il en est question dans l'arrondissement. En effet, l'axe rue Notre-Dame-de Lorette - rue Fontaine suscite des excès de vitesse pour certains automobilistes ou motards "sportifs"…

Nous constatons aussi une dégradation de certains autres éléments de "petit patrimoine", le dernier en date étant la porte monumentale du 37 rue Rodier avec les médaillons d'Hercule, dont le panneau en fonte ajourée a été dégradé et le cadre en bois démonté en plusieurs endroits. Pillage ?

La présence des deux panneaux publicitaires nous choque depuis des années, et l'étude de la remise en eau de la fontaine de la place Saint-Georges semble au point mort. La mairie d'arrondissement nous répond : "Concernant le panneau publicitaire Place Saint-Georges, il est bien géré

en concession par Exterion média (ex Giraudy). Cette concession n'a pas été passée par la Ville de Paris mais par la Fondation Dosne-Thiers. Pour ce qui est du mur borgne place Saint Georges (côté Hôtel de Thiers) sur lequel sont posés les panneaux, il s'agit d'un mur privé (Théâtre Saint-Georges). Nous ne pouvons rien faire si cela ne vient pas des copropriétaires".
"Enfin et plus globalement, concernant les dégradations patrimoniales dans l'arrondissement, nous sommes en lien avec la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de la Ville de Paris, à qui nous avons signalé les choses (grille Place Saint-Georges, risque de vol du mascaron à droite de la Lorette) afin qu'ils prennent en charge l'entretien et la préservation de notre beau et précieux patrimoine !"
Affaire à suivre…
Nous reviendrons dans un bulletin ultérieur sur les excès de panneaux publicitaires dans Paris : nous savons hélas qu'ils sont la contrepartie de nos vélib.

Jan Wyers
Avec un grand merci à Michel Güet et Didier Chagnas de 9ème Histoire.

11e ARRONDISSEMENT

NON AU BÉTONNAGE DU 5 BIS PLACE LÉON BLUM

Les Nouveaux Constructeurs ont obtenu un Permis de Construire pour élever dans l'enceinte de la cour du 5 Place Léon Blum un immeuble de 8 étages avec deux sous-sols de parking. Cet immeuble viendra remplacer tout un ensemble d'ateliers si caractéristiques de la tradition artisanale et culturelle de l'arrondissement. Il sera constitué de 56 appartements dont 16 logements sociaux en rez de chaussée avec une entrée différente des autres

Projet bâtiment 12 rue Popincourt

appartements destinés à la vente, l'immeuble et ses sous-sols seront construits en mitoyenneté immédiate avec un bâtiment du 12 rue Popincourt, qui, sans fondation a dû être consolidé l'hiver dernier par injection de résine expansive. De plus une verrière s'appuie sur le mur mitoyen du 5 Place Léon Blum derrière lequel un atelier est voué à la destruction. Au 93A rue de la Roquette, en mitoyenneté immédiate, d'anciens bains douches restaurés sont construits sur une piscine remplie d'eau qui permet l'équilibre du bâtiment.
Tous ces immeubles ainsi que ceux des 1, 3 et 7 Place Léon Blum vont souffrir d'un cruel manque de lumière. Cette construction étant complètement enfermée dans la cour, chaque bruit sera considérablement amplifié par la caisse de résonance qu'elle va créer et tous les habitants des immeubles avoisinants perdront le calme et la sérénité de leur appartement.
Une pétition a donc été lancée pour préserver la qualité de vie des habitants, les bâtiments historiques alentour, les ateliers si typiques qui font le charme du quartier, et qui restent des vestiges d'un passé riche en artisanat et en culture, l'environnement architectural du quartier, la luminosité, et l'absence de vis à vis des immeubles voisins donnant sur la cour du 5 Place Léon Blum. Elle sera remise à M. le Maire du 11ème François Vauglin.

Marie-Pierre Simonnot

13e ARRONDISSEMENT

ENQUÊTE PUBLIQUE TOURS DUO

La Mairie de Paris a lancé le 9 février l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire concernant le projet des deux tours « Duo » dans le 13ème arrondissement.

Les Tours Duo la nuit

Le projet prévoit deux tours de 180 et 122 mètres dans la ZAC Paris Rive Gauche au 51, rue Bruneseau, jouxtant le boulevard périphérique. La parcelle de 8 794 m² (dont 2 466 m² au-dessus des voies ferrées), considérée comme « actuellement en friche », se situe à l'extrémité sud-est de l'avenue de France, à la limite des voies du chemin de fer de la Gare d'Austerlitz. Ces tours, dont de 39 et 27 étages, abriteraient des bureaux, un auditorium, des halls, un hôtel, des commerces au sous-sol, au rez-de-chaussée et au premier étage. Le maître d'ouvrage et investisseur unique est la société Ivanhoé Cambridge Investissements. Il s'agit d'une énorme entreprise de promotion immobilière d'envergure mondiale, présente dans toutes les disciplines de l'immobilier. Elle possède et gère notamment en Europe 11 immeubles de bureaux soit 364 100 m² et 6 centres commerciaux pour plus de 388 200 m². Parmi ces propriétés, elle compte la tour T1 à La Défense.
Ivanhoé Cambridge a déjà commencé la commercialisation des locaux des deux tours jumelles en projet, sans attendre le résultat de l'enquête publique et la délivrance du permis de construire. Des détails, sans doute, pour une société de cette stature…
Avec les tours Duo, Ivanhoé Cambridge ambitionne de construire et d'exploiter un ensemble de deux gratte-ciel jumeaux, qui en plus de leur hauteur extravagante, jamais autorisée à Paris jusqu'à une date récente, exhiberaient une architecture insolente, en désaccord total avec le cadre parisien existant, une vraie insulte pour la ville et une atteinte à sa skyline (ligne d'horizon). Est-il besoin de rappeler que ces deux tours seraient visibles de tout Paris ?

Marie Karel

LES TOURS DUO OU L'ANTI-VILLE

A toucher l'ancienne « Porte de la Gare », dans le 13ème arrondissement, le secteur Massena-Brunesseau se situe entre l'écheveau des voies de chemin de fer d'une vaste gare de triage installée sur la commune d'Ivry et les berges de la Seine se prolongeant au sud de la Bibliothèque nationale de France. De cette frange longtemps dévolue à des activités industrielles n'émerge que la silhouette imposante d'un gigantesque pont suspendu, celui du boulevard périphérique entouré d'un incroyable réseau de

bretelles autoroutières. Sur un site aussi ingrat, brutale césure entre les deux rives de la Seine, tout était possible à condition d'en atténuer la fracture, de rendre ses droits à la ville et de rétablir une trame viaire aujourd'hui interrompue - aussi bien dans le sens Est-Ouest, de part et d'autre du fleuve, que le long des quais entre Paris et sa banlieue.
Le projet retenu par la municipalité parisienne va dans un tout autre sens : il accentue la fracture, exacerbe le hors d'échelle et se désintéresse de la dimension piétonne qui, seule, aurait pu donner un peu de présence à ce lieu hostile et inhumain. Les deux tours « Duo » imaginées par l'atelier Jean Nouvel sont pensées pour en aggraver l'impact : elles ajouteront à l'étendue d'un no man's land long de plus de mille deux cents mètres (un quart d'heure de marche à pied entre les deux rives, en ne croisant que des véhicules lancés à pleine vitesse), la silhouette instable de deux tours aux façades tordues et déhanchées - comme si une catastrophe avait laissé là des ruines menaçantes, prêtes à s'écrouler sur les visiteurs imprudents. Est-ce l'idée que l'on se fait de la ville que ce paysage de fin du monde ?
Il faut saluer le talent de l'architecte capable de nous faire peur avec ce qui ne sont que deux vulgaires tours de bureaux. Mais l'on se doit de protester contre une vision aussi perverse de la centralité urbaine. Les dessins flatteurs proposés par l'agence laissent croire à un monde de végétation proliférante qui envahirait les façades et gommerait les sols goudronnés. La réalité sera tout autre : quel arbre peut s'accrocher au nez d'une dalle en béton, quel gazon prospérer sur un trottoir recouvrant les niveaux de parking ?

François Loyer

14e ARRONDISSEMENT

VENTE PAR L'AP-HP DE L'ANCIEN HÔPITAL SAINT-VINCENT-DE-PAUL

La maire de Paris, Anne Hidalgo, et Martin Hirsch, Directeur général de l'AP-HP ont fixé les conditions de la vente à la ville de cet emplacement historique. Elles prévoient un prix ferme mais non communiqué payable dès 2015, assorti d'une clause de « retour à meilleure fortune ». La vente sera finalisée après avis favorables de France Domaine, saisi conjointement par la Ville de Paris et l'AP-HP, et du Conseil de Surveil-lance de l'AP-HP.
Premier hôpital mère-enfant

Hôpital Saint-Vincent-de-Paul

spécifiquement voué à la pédiatrie et à la gynécologie-obstétrique, Saint-Vincent-de-Paul est au 19ème siècle l'hospice des Enfants assistés, chargé de recueillir et de s'occuper des enfants abandonnés. En 1934, une maternité y est créée. Dans les années 70 les spécialités de neuropédiatrie, néonatologie, endocrinologie y sont développées. Toutes les activités de l'hôpital sont progressivement transférées entre juillet 2010 et février 2012 vers l'hôpital Necker-Enfants malades, l'hôpital Bicêtre et la nouvelle maternité Port-Royal, ouverte en février 2012.
La Ville de Paris pourra ensuite engager un important projet de reconversion, qui alliera « la préservation patrimoniale et l'innovation environnementale et sociale ». Le site, d'une superficie de 3,4 ha, devrait accueillir 600 nouveaux logements – dont 50 % sociaux – une crèche, une école, un gymnase et des commerces. Un grand jardin de 2 000 m² sera créé, les toitures et les terrasses seront bien entendu végétalisées. Des espaces d'agriculture et de potagers urbains, en feront un laboratoire du développement durable et de la transition énergétique.
Les immeubles patrimoniaux seraient conservés et côtoieraient de nouveaux bâtiments « exemplaires » : co - et éco-conçus, réversibles, aux espaces partagés multiples…
Nous avons les plus grand doutes sur la volonté de la municipalité de procéder à une véritable concertation dans cette affaire. Notamment, la chapelle de l'hôpital nous préoccupe. Datant de 1655 et dotée d'une imposante façade ornée de pilastres ioniques et percée d'une immense rosace, elle est toujours vouée au culte. Elle est située sur la zone d'aménagement de l'ancien hôpital mais bénéficie d'aucune protection par un classement aux monuments historiques. Comme nouvelle propriétaire, la Municipalité a désormais entre ses mains le devenir de cette chapelle. Dossier à suivre !

Jean Claude Momal

15e ARRONDISSEMENT

TOUR TRIANGLE, LA NÉGATION DES ÉVIDENCES

L'obstination d'Anne Hidalgo pour cette tour finit par être vraiment démesurée…
Que les Parisiens n'en veuillent pas – à plus de 62% selon les sondages – soit ! Elle se passera de leur assentiment. Que les Conseillers de Paris la rejettent, fort bien ! Il lui suffit d'annuler le vote et faire un recours auprès du Tribunal Administratif. Le projet repassera en avril au Conseil de Paris, le temps pour la Maire de Paris de débaucher peut-être quelques conseillers…
Les architectes se sont vus forcer la main pour signer une pétition pro-tour. Les grands noms se réveillent et les résistances intestines finissent par faire du bruit dans le Landerneau parisien…

Extraits de la chronique de TOUR TRIANGLE ON EST POUR OU COI ! *Luc Le Châtelier, Télérama,*
«Paris n'est pas Londres : c'est la seule grande capitale européenne qui n'ait pas trop succombé au mirage des tours, et tant mieux. La modernité, ce n'est pas forcément le gratte-ciel, et surtout pas intra-muros. Le Grand Paris est suffisamment vaste pour que de tels objets trouvent leur bonne place. Mais ne me le faites pas dire, je tiens à continuer de construire dans la capitale dans les six ans qui viennent(…) Paul Chemetov, 86 ans, architecte du ministère des Finances, n'a pas signé. Non qu'il soit contre la grande hauteur, ni même troublé par cette « tranche de pyramide » comme lui l'appelle. « Mais si on veut créer une nouvelle icône pour Paris, il faut qu'elle soit au moins aussi bien que la tour Eiffel. Or ce projet n'apporte pas de réponse satisfaisante quant à son implantation Porte de Versailles, ou sur l'ombre qu'il porte sur son voisinage. On ne voit pas non plus comment il se raccorde à la banlieue. C'est fâcheux au temps du Grand Paris. »
Dans la famille, le fils, Alexandre Chemetoff, avec 2 « f » pour montrer son opposition au père, 64 ans, est beaucoup plus sévère : « *Sur le fond, ce projet n'a aucun intérêt. C'est juste un gros immeuble de bureaux qui vont coûter une fortune. Quel symbole en pleine crise ! Je me fiche que quelque PDG surpayé puisse, avec son pool d'assistantes, contempler Paris à ses pieds. La vraie performance aujourd'hui, c'est au contraire de faire du bureau pas cher !* »
Plus radical et détaché, Henri

Gaudin, 81 ans, l'architecte du stade Charléty à Paris, moque ouvertement ce « *totem du moi exaspéré» : « Cette chose triangle absolument singulière confine à l'idiotie, au sens étymologique grec du mot idiot, qui signifie simple, particulier, ignorant du reste. Un édifice n'existe pas en soi, mais dans son rapport, son harmonie, sa tension avec le creux qui l'entoure, l'espace public, l'espace politique, la ville… Tel qu'il est, cet objet, à mon sens, n'en a pas si ce n'est de flatter cette époque où l'individualisme prend une telle place.* »
Quant à l'architecte Patrick Bouchain, 69 ans, spécialiste des lieux de culture, il ne décolère pas contre «cette privatisation du ciel de Paris par un promoteur». Radotages de vieux schnocks has-been ou clairvoyance d'esprits vraiment libres ?
Le débat est ouvert »… en tous cas pour certains… Et vous, qu'en pensez-vous ? »

Christine Nedelec

Lire aussi l'article de Gwenaël Querrien : « Où, pourquoi, pour qui, comment ? Questions autour de la Tour Triangle », ARCHISCOPIE janvier 2015.

16e ARRONDISSEMENT

ROLAND-GARROS : UN RÉEL ESPOIR DE SAUVER LES SERRES D'AUTEUIL

Le 16 février, l'AFP publiait une information qui nous a remplis de joie : enfin les arguments des associations s'opposant au projet seront enfin examinés avec soin ! Comme l'a dit Agnès Popelin, vice-présidente de IDFE : le match n'est pas fini mais nous venons d'emporter un joli set !
Le rapport d'experts du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) publié par le ministère de l'Écologie conclut à la "faisabilité" technique du projet alternatif des associations. Il porte sur la couverture de l'autoroute A13 et permet de préserver l'intégrité du Jardin des Serres d'Auteuil. Selon les experts : « Aucun obstacle juridique ne s'oppose à la réalisation du projet alternatif qu'elles ont présenté ».
En compensation des terrains des serres contestés, la proposition alternative envisage, d'une part, de construire une dalle couvrant partiellement l'autoroute A13 afin d'y implanter plusieurs courts et, d'autre part, de réaménager différemment certaines installations implantées à l'intérieur du périmètre actuel.
Sur le plan financier, il ressort que le coût de la couverture de l'autoroute prévue dans le projet des associations est estimé à 60 millions d'euros. Or, ce coût est partiellement compensé, à hauteur d'environ 40 millions d'euros, par un coût moindre d'aménagement du stade de 5 000 places, qui serait réalisé par la surélévation du court n°1 actuel.
« En tout état de cause, il serait nécessaire que les différentes options possibles fassent l'objet d'études à un niveau suffisant pour pouvoir être comparées objectivement et en toute transparence », pointe le rapport.
La FFT, soutenue par la ville de Paris, déplore le "retard pris" dans l'instruction des permis de construire, et dit attendre "avec impatience" le début des travaux.
En novembre, les trois permis de construire avaient reçu un avis favorable de la part du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique. Les associations avaient immédiatement dénoncé une "parodie de consultation" et le manque d'objectivité du rapport d'enquête calqué sur le projet de la FFT.
La ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, doit statuer sur le projet en avril.

Jan Wyers

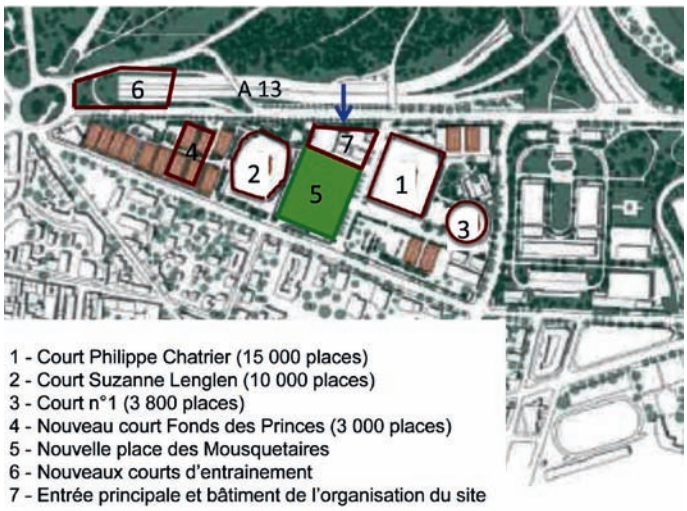

Contre-projet des associations pour Roland-Garros

Le 4 mars, le Premier Ministre a désavoué sa Ministre de l'Écologie sur cette affaire et donné tout son soutien au projet de la FFT et la Ville de Paris. Son communiqué de presse ressemble étrangement aux arguments que la FFT avance dès le début de cette affaire et ose parler "d'enquête publique qui a conclu sans ambiguïté à un avis favorable..." La saga continue de revirement en revirement et tourne au combat de chefs, mais les Serres sont toujours sous menace !

LA SILICON VALLEY DU SPORT

Le 16ème Sud devient la « Silicon Valley du Sport » avec ses équipements dits sportifs. Un vrai inventaire à la Prévert : des milliers de tonnes de béton, de mailles de filets en béton (armé je suppose sinon cela ne tiendrait pas debout), mais aussi des tonnes de plastique blanc en forme d'immenses montgolfières qui auraient mal atterri pour recouvrir des courts de tennis ou autres sports ; un immense bâtiment « Molitor » couleur orange-mandarine où l'on peut nager et faire beaucoup d'autres choses, des immenses arcs en métal (on ne sait pas encore très bien ce qui va en "sortir") et l'énumération n'est pas terminée...

Les tribunes Art Déco de l'ancien stade Jean Bouin

Stade Jean-Bouin aujourd'hui

Bref, on ignore encore si, grâce à tout cela, les parisiens deviendront sportifs et remporteront beaucoup de médailles, puisque ces équipements qui étaient publics ont été privatisés en grande partie pour les professionnels ! Mais ce que l'on sait déjà c'est que le tout est très inesthétique, a coûté déjà beaucoup d'argent et n'a pas fini d'en coûter.

Nicole Jacquemont

17e ARRONDISSEMENT

BILLET D'HUMEUR… OU DE REGRET LA TOUR DU TGI : UNE VUE DES BATIGNOLLES

Ancienne New-Yorkaise, je suis venue m'installer aux Batignolles il y a dix ans. Pour les habitants de Manhattan, les Batignolles ressemblent au Lower East Side, avec toutefois moins de boutiques de « croissants-gourmets ». C'est une enclave, autrefois sans chic, mais où des immeubles modestes se sont embourgeoisés à la vitesse de la lumière. Les Batignolles avaient un atout rare : un espace ferroviaire abandonné qui était destiné à devenir un village Olympique mais qui est maintenant devenu un sanctuaire de grues. Comme chacun, dans ce quartier minuscule, j'essaie de m'habituer à la proximité de l'énorme site de construction de 54 hectares à quelques pâtés de maisons. (Pour avoir une idée, 54 hectares représentent plus de la moitié de la surface de tout le 2ème arrondissement !). Déjà, 12 de ces hectares ont été attribués aux espaces verts et de récréation, ce que tout le monde apprécie. Plus tard, 3.385 appartements y seront construits (dont 50 % de sociaux), mais qui oserait s'opposer à de nouveaux logements ?

Cependant, le gratte-ciel de Renzo Piano de 160 mètres qui abritera le TGI (Tribunal de Grande Instance), qui deviendra (au sens propre et au sens figuré) la Cour de Justice la plus haute de France, est un peu moins populaire. Dans les réunions, les résidents étaient continuellement matraqués par l'argument que cette tour donnera une identité à notre quartier. Franchement, nous pensions que nous en avions déjà une… peut-être les habitants du quartier Montparnasse pourront nous éclairer sur ce sujet ?

Cette Tour TGI toute couverte de verre, dont la construction a été approuvée dans le denier souffle de l'administration Sarkozy, dès le départ, n'a pas été présenté comme « juste encore une tour en verre » mais comme la très symbolique Tour de Verre qui incorporera la glasnost judiciaire. Et c'est cela qui nous fait peur parce que le dernier projet choisi à Paris purement pour sa valeur symbolique était une bibliothèque qui grille ses livres !

Le premier groupe à protester bruyamment contre le TGI était une organisation d'avocats appelé La Justice dans la Cité. Eux-mêmes férus de symbolisme, ils ont postulé que la justice est mieux rendue dans les salles d'audience centenaires. Ils ont proposé de nombreuses alternatives raisonnables à un nouveau gratte-ciel aux coûts exorbitants, notamment la relocalisation d'archives existantes et l'annexion d'espaces vides adjacents à l'ancien Palais de Justice.

Ce sont de bonnes suggestions en raison du prix affiché du TGI de € 2,7 milliards, montant ahurissant dans une économie en récession. C'est comme la pointe de l'iceberg puisqu'il y a aussi un bail de 27 ans (€90 millions/an) plus les frais de maintenance (€12,8 millions/an) à considérer.

Lorsque le gouvernement a changé, la nouvelle ministre de la Justice, Christiane Taubira, se déclarait choquée par les coûts, mais après quelques retards, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a confirmé le contrat. Peut-être n'avait-il pas beaucoup de choix car il est rapporté que le contrat initial promettait aux développeurs beaucoup d'argent, que le TGI soit construit ou non.

La vidéo officielle du projet (qui peut être consultée ici : http://www.dailymotion.com/video/xs66rq_projet-en-ppp-futur-palais-de-justice-de-paris_news) présente un immeuble très attrayant (Rempli de Lumière ! Symbolique !) dont les aspects modulaires seront utiles dans l'avenir. Après cela, les images montrent des vues panoramiques béatifiques dont les avocats et les magistrats pourront profiter des bureaux, des jardins sur les toits, et de l'ascenseur en verre.

Je rêve de savoir si les recettes fiscales n'auraient pas pu être mieux dépensées sur de profondes améliorations sociales en vue d'abaisser le crime, plutôt que de construire un site pour le poursuivre avec plus de glamour. Toutefois, cette ligne de pensée ne nous donne pas « une cathédrale baignée de lumière » comme Renzo Piano la décrit, ou un havre où les gens « ne doivent pas craindre la justice ».

Paradoxalement, cette incarnation du TGI me laisse un sentiment de peur pour la justice. Une tour si délicate, seule dans son espace (même avec des vues panoramiques magnifiques), est-elle vraiment la meilleure solution ('la forme suit la fonction') pour permettre au gouvernement de conduire des investigations volatiles dans le terrorisme, le crime organisé et la corruption financière ? Un style « Bunker Baroque » n'aurait-il pas été un choix qui montre plus de jugeote ?

Ou peut-être, on aurait pu juste se contenter des pierres existantes (moins transparentes il est vrai) sur l'Ile de la Cité…

Par Corinne LaBalme, journaliste franco-américaine

L'ECOQUARTIER DES BATIGNOLLES

Ce n'est pas seulement un titre, une formule, mais la possibilité de donner au 17ème arrondissement l'accès à l'eau de la nappe aquifère de l'Albien. Cette immense nappe s'étend sur plus de 100 000 km² à une profondeur le protégeant des pollutions de surface. Sa température estimée entre 25 et 28 degrés permet son utilisation en géothermie.

Des forages de 1841 permettent déjà pour 3 d'entre eux (la fontaine Lamartine dans le 16ème, la Madone du 18ème et Verlaine du 13ème) un accès par fontaine à une eau riche en fer.

La ville prévoit un accès à cette ressource précipiteuse par un forage dans le 17ème pour l'écoquartier.

Voilà un bel aménagement dont la ligne d'horizon ne trouble pas la vue du Paris qu'on aime !

Monique Amy

18e ARRONDISSEMENT

NON À LA DESTRUCTION DU BEFFROI DE SAINTE JEANNE D'ARC

Patrimoine-Environnement du 11 février 2015

La Société Française de Campanologie, association membre de Patrimoine-Environnement, se mobilise en faveur de la basilique Sainte Jeanne d'Arc : Son beffroi est actuellement menacée par la récente décision de démolition prise par les services de la Direction des édifices cultuels et historiques de la Ville de Paris. Ce beffroi abrite la cloche Rose Marie.

Elle vient de leur envoyer une lettre pour leur faire reconsidérer leur décision.

Jan Wyers, en remerciant Alain de La Bretesche, Président de Patrimoine Environnement.

Basilique Sainte Jeanne-d'Arc

UNE «VILLA MEDICIS» A MONTMARTRE
A Montmartre le jour et la nuit.

Les Associations Montmartroises ont lancé en janvier 2015, dans le cadre du budget participatif de la Ville de Paris, un projet pour la CITÉ DES ARTS sise 24 rue Norvins, dans un espace arboré. L'objectif de ce projet consiste en la «création d'un lieu d'expositions/échanges entre artistes résidents et renaissance de l'espace boisé ». Cette initiative devrait permettre la remise en valeur de l'espace actuel, en permettant la renaissance du Bois par des replantations d'arbres de grandes tailles pour développer la faune et la flore dans la ville, projet créatif s'il en est et qui n'existe nulle part ailleurs ! Espérons que cette requête rencontrera le succès auprès des parisiens et qu'ainsi Montmartre restera au sommet des idées innovantes !
Pour que les villes respirent !
Pour plus de détails consultez le site « Montmartre : une «villa Médicis» à Paris ! »

Cité des Artistes sous la neige

19e ARRONDISSEMENT

LA MAISON DE PIERRE-FRANÇOIS DE BEAUMONT, 135 RUE DE BELLEVILLE

Faire classer ce qu'il reste de la maison d'été de cet illustre graveur du Roy Louis XV est la préoccupation de sa propriétaire actuelle, prise de passion pour l'histoire de ce lieu. A la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris on trouve d'ailleurs l'œuvre de Pierre François de Beaumont, « Beaumont Armorial de la Ville de Paris » qui a été rééditée en 1977 par le Maire de Paris d'alors, Jacques Chirac.
Cette maison a été construite en 1752 et appartenait au vaste patrimoine du Grand Prieuré de Saint Martin des Champs qui courait sur le territoire depuis les Arts et Métiers jusqu'à la station Télégraphe d'aujourd'hui. Avec ses douze fenêtres sur jardin et une écurie encore en partie debout aujourd'hui, elle est emblématique du passé historique du village de Belleville. Le graveur du Roy, selon l'ouvrage du Docteur Dally : Belleville, histoire d'une localité parisienne pendant la révolution, « venait passer ses étés, à Belleville, aux champs ». La maison avait été rachetée à l'archevêque de Cambrai et appartenait au « Grand Prieuré de Saint-Martin-des-Champs».
Elle est devenue ensuite l'Institution Michelan qui a joué un rôle important avant, pendant et après la Révolution Française. Un très joli blason de l'institution surmonte encore la porte d'entrée de la maison deux siècles plus tard.
Un projet d'extension du Monoprix sur la rue de Belleville conduisant à la destruction de la Fondation Nelly Martyl dont SOS Paris essaie de protéger le symbole et la mémoire, menace d'enfermement ce beau vestige. Ce projet est d'une pauvreté architecturale digne des années 70.
La demande de classement après diverses péripéties est en instruction. SOS Paris reste vigilant !

Christine Nedelec

LA PHILHARMONIE N'EST PAS FINIE

Selon Jean Nouvel, « La Philharmonie ouvre trop tôt. Le bâtiment a été ouvert dans un planning ne permettant pas de respecter les exigences architecturales et techniques (…) Ouvrir le programme de la Philharmonie de Paris sans les lieux ouverts au public devant le bâtiment, belvédère, ne fait aucun sens et représente une atteinte à l'œuvre architecturale ». Il annonce ainsi qu'il « fera valoir (son) droit moral sur la conformité de l'œuvre, ainsi que sur d'autres points cruciaux, pour obtenir des finitions dignes des foyers et de la salle ».
Estimée à l'origine à près de 200 millions d'euros, dont 118 millions pour le seul chantier, la facture de la Philharmonie devrait atteindre les 386,5 millions d'euros, entièrement financés par l'argent public. 270 concerts sont prévus pour la saison 2015.
A suivre donc…

Salle de la Philharmonie

URBANISME

REUNION DE RESTITUTION SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La salle était comble lors de la réunion de synthèse du 24 janvier au Pavillon de l'Arsenal… Elle présentait les propositions résultant des réunions en mairie d'arrondissement sur la modification du PLU.

Comme on pouvait s'y attendre, la Mairie s'est beaucoup autocongratulée pour son initiative Imaginons Paris. On a entendu des belles paroles et d'autres moins convaincantes.

La Mairie a salué la qualité du dialogue et de la concertation... Hélas, comme si souvent, cette réunion servait surtout à informer et se glorifier, même si à la fin un modeste dialogue a pu avoir lieu.

• Pas de révision du plafond de hauteur prévue dans le PLU modifié (jusqu'au prochain changement en douce ?)

• 2268 propositions reçues (assez peu finalement pas) mais rien en provenance des arrondissements 7, 8, 16...

• Trois grands sujets : 486 propositions sur la végétalisation (décidément à la mode), 175 sur la création des logements et 245 sur l'attractivité de la ville.

• Il faut respecter l'histoire et le patrimoine de Paris (mais oui !).

• Suppression de l'obligation de construire des parkings pour tout projet immobilier (qui freine la construction).

• Assouplissement du PLU et même un "bonus durable" en faveur des surélévations à usage d'habitation (surtout les combles, en adaptant les règles volumétriques). *Sur ce point nous avons des fortes réserves : le paysage des toits est aussi sensible que celui des façades. Leur transformation demande plus que du doigté, car la modification sera irréversible - surtout si l'on augmente la volumétrie en transformant les combles en casquette. Pensons aussi au classement UNESCO de ces mêmes toits !*

• Mais aussi, moins sujet à controverse : maintenir les règles actuelles et ménager les perspectives pour conserver la physionomie des rues de Paris (OUI! OUI!).

• Plus d'importance à donner aux logements intermédiaires - ni sociaux ni haut de gamme.

• Selon M. Missika, adjoint à l'urbanisme, l'article 11 du PLU est "sujet à interprétation". Pour la Samaritaine, disait-il "les juges l'ont mal interprété. Si on suit leur jugement, on ne pourra plus jamais rien construire à Paris", disait-il. Il a même sorti l'argument éculé de la Tour Eiffel, provoquant des huées dans la salle.

• Discussion sur la Tour Triangle et autres projets d'IGH (au moins la mairie n'a pas évité les sujets qui fâchent, mais nous n'avons rien entendu de nouveau).

Ensuite était venu le temps des nombreuses questions. On nous a promis qu'elles aussi seront rapportées in extenso (mais elles n'étaient pas enregistrées). En voici deux qui nous touchent de plus près.

François Douady de l'association 16e Demain, a fait remarquer que les Parisiens n'avaient fait "aucune proposition de construire des gratte-ciel" (rires et applaudissements).

Puis nous avons pu développer notre argumentaire pour la Samaritaine (basé sur le droit de réponse de SOS Paris envoyé au Monde) en disant que les juges ont eu raison d'appliquer le règlement établi par la ville. MAIS SURTOUT, qu'une solution existe : adapter ce projet pour qu'il ne soit plus en dissonance ! M. Missika a répondu avec les arguments habituels… qui ne nous ont jamais convaincus.

Après la réunion, nous sommes allés lui signifier à nouveau notre détermination absolue concernant la Samaritaine, la Tour Triangle, Roland-Garros etc... Il nous a confirmé que lui non plus ne lâcherait pas... Au moins un semblant de dialogue est établi !

Cette réunion nous a permis de voir où en est le débat et surtout mesurer implicitement le recul de la municipalité sur tout ce qui concerne la protection de la forme urbaine. La Samaritaine est passée par là, quoi qu'on en dise...

Jan Wyers

Note : *vous trouverez des explications utiles sur le PLU et comment le modifier avec ou sans enquête publique ici : http://www.imaginons.paris/comprendre/quest-ce-que-le-plu*

PRÉEMPTION URBAINE, ABSURDITÉ RENFORCÉE

La préemption dans le domaine artistique permet de conserver une oeuvre en France quand un acquéreur potentiel étranger emporte les enchères ; celles-ci sont alors respectées et le marché n'y perd rien.

Il se peut, en urbanisme, qu'un projet ait été voté comme étant d'intérêt général et que la préemption ait été décidée au profit d'un opérateur désigné par le Maire. C'est ainsi qu'expropriation peut menacer des voisins d'une école, d'un hôpital, ou sur le tracé d'un projet national. Dans ce cas, les dédommagements sont corrects.

Mais dans les villes, les municipalités ont aussi le droit d'agir à l'encontre d'un propriétaire unique, sans concertation préalable, ou sur approbation du conseil municipal dans le cas des copropriétés (DPUR, Droit de préemption urbaine renforcé). Dans ce cas, cette pratique est perverse; elle frappe d'abord les vendeurs qui touchent leur argent plus tard qu'ils

ne pensaient, avec un montant diminué jusqu'à 20% parfois.

Les propriétaires lésés peuvent essayer de récupérer le prix du marché si les frais de justice ne dépassent pas l'aliénation. Par ailleurs les prix du marché risquent de dégringoler dans un quartier « déclassé » par des menaces de préemption.

Des mesures de préemption renforcée viennent d'être votées à Paris en octobre. D'apparence innocente, elle offre à l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) la possibilité de poursuivre un urbanisme délirant.

Tout en reprenant les mêmes plans de rénovation des années 1980 de l'ancienne majorité, la nouvelle équipe est animée par une idéologie qui aboutira pratiquement aux mêmes catastrophes que celles des fameuses 40 ZAC "Chirac" (Zones d'aménagement concerté). Elles avaient soulevé les Parisiens contre les ghettos créés par la collectivité en confisquant les logements modestes de la société civile.

La bien-pensance atteint l'absurde quand elle se contente d'idéologie !

Le logement est une nécessité universelle, mais on ne peut pas souscrire à l'extrémisme collectiviste d'accaparer l'ensemble des biens pour en avoir la maîtrise absolue.

Au delà du logement, la liberté individuelle et la bonne gestion publique ne peuvent s'équilibrer qu'avec un dialogue permanent avec les élus. Hélas, parmi ces derniers, certains croient porter la parole du peuple, comme les manipulateurs du passé évoquaient la parole de Dieu, et croient prendre en toute bonne foi des décisions irréalistes, voire dramatiques.

Le droit de préemption renforcé dans les quartiers saccagés il y a trente ans concerne les plus beaux immeubles encore debout sous prétexte de rendre obligatoire la mixité sociale. La Ville va, à grand frais publics, non seulement bloquer les investissements privés, pourrir la vie de centaines d'acquéreurs et de vendeurs évincés, mais interdire d'habiter à toute une population civile qui, sans aide, enrichirait Paris de sa diversité, tout cela pour sélectionner quelques bénéficiaires d'assistance sociale et obtenir des électeurs reconnaissants.

D'autres idéologues inventent des quotas pour que la société soit meilleure grâce à leurs théories : c'est une prouesse intellectuelle de proposer impudiquement de déshabiller Pierre pour habiller Paul en supposant que Pierre va rester nu !

La délibération 1014 DLH 1217 touche une catégorie de biens très spécifiques, la plus recherchée par des jeunes et/ou leurs parents voulant investir dans leur première accession. Une onde de choc va probablement bouleverser ce marché et c'est l'ensemble de la petite propriété qui va être mise en difficulté, désespérant d'investir dans l'immobilier modeste au profit de gros propriétaires et de bailleurs sociaux.

La classe moyenne ne pouvant se loger qu'en se soumettant à la collectivité ou aux grands groupes capitalistes, l'ensemble de la jeune société civile sera profondément atteinte dans toutes ses autres entreprises : les politiciens oublient que l'accession à la propriété privée est le premier attrait nécessaire à l'économie naissante.

On pourrait croire que les partis politiques soient sensibles à une meilleure gestion de l'économie, mais leur intérêt est d'abord dans la polémique et l'idéologie. L'amateurisme dont procède la démocratie provient de trop courtes mandatures favorisant la naïve bien-pensance partisane : il n'est aucun espoir à attendre de leur côté. Seules les associations défendant une cause précise peuvent servir d'intermédiaire pour orienter les décisions de manière plus fine.

Les associations comme SOS Paris sont les meilleures coordinatrices possible des comités de quartier qui vont se constituer, copropriétés par copropriétés, menacées de préemption, prenant conscience que leurs élus ne servent plus à rien.
Et comme il y a trente ans, elle a du pain sur la planche !

Tristan Fleurquin

CABU, UN AMI DE SOS PARIS, MORT DANS L'ATTENTAT DE CHARLIE HEBDO !

Cabu avec Charb, Tignous et Wolinski, dessinateurs historiques de Charlie Hebdo, tout comme l'économiste Bernard Maris, faisait partie des 12 victimes de l'attentat de Charlie Hebdo. Cabu, ami de SOS Paris, grand ami de Geneviève Paultre, notre doyenne, était adhérent de notre association. Il a notamment participé à notre lutte - hélas perdue - pour préserver la Brûlerie de la rue Crébillon.
SOS Paris exprime sa profonde tristesse et ses sincères condoléances aux familles de victimes, ainsi que sa vive indignation contre ces actes barbares, obscurantistes et révoltants.

POUR L'AMOUR DE PARIS : GRATTE-CIEL AVEC OU SANS ?
CONFERENCE DE PRESSE SOS Paris du 25 février 2015

Revenir aux grands projets des années 70 et réinventer le pari de la hauteur ? Ou ménager Paris dans le respect des règles qui ont fait sa grandeur ?
La forme de Paris présente un modèle urbain fait de règles démocratiques, écologiques, sociales, esthétiques et humaines dont les conséquences ne sont autres que la beauté et l'efficacité d'une des villes les plus denses et les plus agréables au monde. La sauvegarde du charme de Paris, loin d'un combat passéiste, peut contribuer à penser les questions environnementales et urbaines actuelles ; elle est fort opportunément devenue une question politique.

Avec **Thierry Paquot**, philosophe de l'urbain et auteur de *Désastres Urbains : Les villes meurent aussi* (La découverte, 2015), **François Loyer**, historien d'art et de l'architecture, auteur notamment du célèbre *Paris XIXe siècle : l'immeuble et la rue*, administrateur de SOS Paris, **Bertrand Sauzay**, ancien directeur des activités mondiales d'immobilier d'Alcatel-Lucent. La modération de cette conférence était assurée par Corinne La Balme, membre de l'Association des Journalistes du Patrimoine (AJP) et de l'Association pour la Presse étrangère (APE).

Conférence de presse, les intervenants

Conférence de presse, l'aiditoire

La salle des mariages de la mairie du 2e arrondissement que nous remercions tout particulièrement pour son accueil suffisait à peine à contenir l'auditoire venu en nombre assister à la conférence organisée par SOS Paris avec le Collectif contre la Tour Triangle. Trois heures d'explications et débats dans cette ambiance délicieusement désuète n'ont pourtant pas suffi à épuiser la question.
Thierry Paquot, philosophe de l'urbain et membre de la Commission du Vieux Paris s'est attaché à répondre très précisément aux arguments pro tours de Jean-Louis Missika, adjoint à l'Urbanisme : modernité, attractivité économique et densité…
De quelle modernité parle-t-on ? De la modernité dont les tours, ou gratte-ciel, et leurs fascinantes images sur papier glacée seraient depuis plus de 100 ans le symbole ?
Les gratte-ciel sont des objets non-urbains qui ne peuvent exister sans le secours d'ascenseurs, téléphones, air conditionné et technologies de toutes sortes pour limiter leur grande fragilité ; ils sont effectivement les symboles d'une époque révolue où la débauche d'énergie était de mise, le gâchis des matières premières possible au nom du self made man qui affichait ainsi sa réussite économique. Avec la préoccupation environnementale ce genre de prouesse ne vise plus la hauteur mais le mieux vivre et doit se concentrer sur les innovations en matière d'énergie et aussi sur les qualités spécifiques à la vie citadine, que sont l'urbanité, la diversité et l'altérité.
Les gratte-ciel ne sont pas synonymes d'attractivité économique, il n'existe aucune corrélation entre l'édification d'une tour, l'arrivée massive d'investisseurs et la création d'emplois. Ce qui attire les entreprises à Paris, ainsi que les touristes, c'est au contraire son cadre exceptionnel de ville patrimoniale, vivante, diverse.

Quant à la densité, de nombreuses études l'ont démontré, les formes urbaines les plus efficaces ne sont pas les tours ! Pourtant depuis plus de 100 ans, les gratte-ciel s'élancent à la conquête du ciel et montrent chaque jour la vanité de leurs efforts vers le « toujours plus », plus grand au détriment du « toujours mieux ». Objet désuet, luxueux, arrogant, le gratte-ciel appartient au même « paquet urbanistique » que l'étalement urbain, les gated communities, les centres commerciaux, le refuser c'est rompre avec cet urbanisme productiviste et appeler à la créativité et à l'inventivité de tous !
François Loyer, historien d'art et du patrimoine, a vécu de très près, lui, la folie des hauteurs depuis les années 70… Il ne s'agit pas de quelques tours ici ou là mais d'une véritable invasion dans le paysage : l'air de rien, 330 tours ont déjà grignoté ou vont encore grignoter le beau ciel d'Ile-de-France. Pourtant après la grossière erreur des tours parisiennes, avec les urbanismes sauvages des 13e et 15e arrondissements, la tour Montparnasse avait été si décriée qu'un plafonnement des hauteurs avait été remis en vigueur à Paris, et grâce enfin aux constants efforts des amoureux du patrimoine, la plupart des tours avaient été cantonnées à la Défense avec l'infrastructure adéquate.
L'urbanisme de tours est un urbanisme coûteux et ne fonctionne que si l'argent coule à flot : seuls les riches, grands groupes ou propriétaires étrangers tels ceux du 15e arrondissement peuvent s'offrir le luxe du gratte-ciel et son entretien, sa vue panoramique et l'illusion de dominer le monde… La tour du pauvre, elle, est un repoussoir, ses appartements sont étroits, mono-orientés, avec vue sur dalles et échangeurs livrés au vent et aux ordures : on sait qu'elle est vouée à l'échec à l'instar des barres de HLM avec les drames sociaux collatéraux que l'on connait.
Il est paradoxal qu'elle soit aujourd'hui, de nouveau, l'objet

d'une telle adulation. L'expérience des Trente Glorieuses avait pourtant eu pour conclusion la démolition à grande échelle, dès les années 1990, des tours et des barres qui nous avaient été laissées en héritage… La leçon du passé ne servirait donc à rien ?
La tour est un dispositif anti-urbain de ségrégation. Pour d'évidentes raisons de sécurité, elle génère le vide à ses pieds : ce no man's land interdit toute proximité et toute continuité, quand la ville ne se conçoit pas sans elles ! Le paradoxe du dispositif est d'ajouter à cette forme d'insularité artificielle un effet de congestion consécutif à la concentration des accès souterrains. Le sentiment de dangerosité en est accru, sans bénéfice aucun en terme d'efficacité : la densité est six fois plus faible que celle des immeubles mitoyens traditionnels ! Or ceux-ci ont le mérite de pouvoir accueillir simultanément commerces, logements ou bureaux puis de s'adapter à leur évolution sans remettre tout en cause.
Bertrand Sauzay, ancien directeur des activités mondiales d'immobilier d'Alcatel-Lucent a recensé un panorama mondial des projets de tours et des villes. Il en ressort qu'auprès des magnifiques tours de 1 000 m de haut de Wu Han ou de celle de 800 m de la tour Burj Khalifa à Dubaï, présenter une énième tour de 200 m comme innovation et vecteur d'attractivité et comme un must à Paris fait sourire !
Les tours poussent en effet comme des champignons à Hong-Kong ou ailleurs où la place au sol est si rare, ou dans les paradis fiscaux pour d'autres raisons ; mais à Paris, ville patrimoniale, horizontale et basse et surtout déjà bâtie, elles restent une aberrante solution. Leur place peut éventuellement se réfléchir au sein du Grand Paris, sur certains nœuds de circulation et transports bien étudiés qui rendent possible cette conjonction des besoins, l'idéal restant la conception de La Défense. Même si des projets de tours écologiques, intégrant des fermes urbaines et des systèmes de production d'énergie sont aujourd'hui à l'étude, ce n'est pas du tout ce qui est proposé pour Paris actuellement.
Pour ce qui est du projet de la Tour Triangle par Quant du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, et bien qu'aucune étude ne soit venue quantifier son intérêt, général ou pas, la question de son impact ne peut être que prévisible et désastreux avec le rétrécissement du parc des expositions et l'amputation de 6 000 m² de son fleuron, le hall 1 jusqu'alors le plus important hall en Europe !
Hérisser la ville de tours d'enceinte à l'heure où l'on devrait l'ouvrir à sa première couronne semble bien peu réfléchi et contradictoire : s'il faut absolument marquer d'un signal fort l'entrée de la ville, un gigantesque hologramme de 200 m de haut à l'effigie de notre maire pourrait faire son effet, quitte à changer d'image aux élections suivantes ?
Le débat qui a suivi a porté sur l'anti écologie de ces gouffres urbains et les milliers de m² de bureaux vides de la région parisienne. Danielle Simonnet, Conseillère de Paris et élue du Front de Gauche a aussi pointé de sa belle énergie son engagement fort et d'origine contre ce projet démesuré, coûteux et particulièrement inadapté aux besoins des Parisiens. Patrice Maire, Président de l'association Monts 14, a rappelé l'importance de l'esthétique du paysage et des dommages irréversibles que cause l'écrasante covisibilité des tours à côté des monuments. Olivier Rigaud, Coordinateur du Collectif contre la Tour Triangle et membre de Jeunes Parisiens de Paris, association membre du Collectif, est intervenu sur le volet financier de la Tour Triangle : un projet privé à 500 millions d'euros, dont le financement s'apparente à un partenariat public-privé avec une redevance en retour à la ville insuffisante et une exemption totale de charges foncières, un bail emphytéotique de 80 ans après lequel la tour reviendra dans le giron de la ville avec reconfiguration totale si ce n'est une destruction hors de prix.
La soirée s'est conclue sur la présentation du livre de Mary Campbell Gallagher, fondatrice de l'association "Americans for the Preservation of Paris" et membre de SOS Paris : « Paris Without Skyscrapers : The Battle to Save the Skyline of the World's Most Beautiful City ».
Les pro-tours présents ont argué d'un manque de dialogue et d'une position de principe de notre part : comment auraient-ils deviné que ce n'était pas faute d'avoir essayé rendez-vous, lettres, ou toutes formes d'échange…
Quand on est pour les tours, c'est parce que c'est beau, une tour, moderne et signe de santé économique ! Sauf que ces arguments ne résistent pas au débat scientifique, l'esthétique exceptée mais exclusivement sur papier glacé… Dur est le triste retour à la réalité de la dalle bétonnée !

Christine Nedelec

LETTRE OUVERTE À MADAME HIDALGO, AU SUJET DES ÉGLISES DE PARIS

Madame la Maire de Paris,
Vous avez confirmé, récemment, le Budget de la Ville de Paris pour l'entretien du Patrimoine (essentiellement religieux) pour votre mandature de six ans. Le Budget de 80 M€ (soit 13,3 M€ par an en moyenne) correspond à vos promesses électorales de l'an passé, et nous saluons la fidélité à vos engagements.
Dans l'immédiat, nous nous réjouissons des travaux déjà entrepris ces derniers temps à l'église Saint-Merry, à Notre-Dame de Lorette, à Saint Germain de Charonne, à Saint Paul-Saint Louis… De même, nous savons que des premières affectations de budget concernent Saint-Augustin, Saint Philippe du Roule, Sainte Marie-Madeleine, entre autres, ce qui laisse présager des lancements de travaux prochainement.
Cependant, il y a 15 mois, dans un communiqué de presse, nos associations: l'OPR (Observatoire du Patrimoine Religieux) et SOS-PARIS – Protection du Patrimoine et du Cadre de Vie, dans la lignée du cri d'alarme lancé par le World Monuments Fund, avaient indiqué que le budget de remise en état des lieux de culte appartenant à la Ville M€ par an (ou 200 M€ par mandature de 6 ans).
Nous déplorons d'ailleurs les dégradations de plus en plus avancées à Saint Vincent de Paul (filets) à Notre Dame des Blancs Manteaux (pierre de façade tombée en octobre dernier) à Sainte Anne de la Butte aux Cailles (fissures) à Sainte Clotilde (peintures murales dégradées), liste qui s'ajoute à celle d'une dizaine d'églises répertoriées l'an passé comme étant des cas alarmants, selon les termes même du Diocèse. Plusieurs chutes de pierres auraient pu, d'ailleurs, faire des morts, ce qui serait une catastrophe pour l'image de notre capitale.

Le Budget voté, même s'il est conforme à vos promesses électorales et en hausse par rapport au dernier Budget de la mandature de Monsieur Delanoë, nous semble très insuffisant au regard des vrais besoins de ce patrimoine, qui n'est pas seulement un poids financier, mais aussi une source de profit pour la capitale. Eglises, temples et synagogues de la Ville sont en effet des monuments majeurs de son histoire - certaines églises sont même des éléments structurels des grands axes haussmanniens - qui contribuent à sa beauté et, par la même, à son rayonnement international et donc au flux de touristes qu'il suppose.

Sans doute le mécénat, à travers différentes structures qui se sont mises en place, permettra de combler une partie des besoins, ainsi que les subventions de l'Etat, mais nous estimons que ces soutiens, aussi appréciables soient-il, ne doivent pas empêcher la Ville d'assumer sa responsabilité de propriétaire vis-à-vis d'un Patrimoine Historique et remarquable, visité par des millions de touristes chaque année.

La Ville de Paris, propriétaire de 96 lieux de culte parisiens catholiques, protestants et juifs, ne peut se désintéresser de leur sort. Le Budget préconisé de 33 M€ par an ou 200 M€ pour une mandature ne représenterait que 17 € par an et par habitant. Comparé au Budget de la Ville de Paris qui représente plus de 7 Milliards d'euros par an, cela serait encore une goutte d'eau (0,4%), mais combien nécessaire !

Vous avez été, Madame le Maire, aux côtés de votre prédécesseur, l'agent du renouveau de Paris dans de nombreux domaines et en particulier celui des transports. Ainsi serions-nous très heureux, Madame le Maire, qu'en dépit d'un budget de plus en plus contraint, vous incarniez le renouveau pour le patrimoine parisien. D'abord et surtout en accordant à ces édifices le budget que leur état impose. D'autre part en mettant en œuvre une véritable politique de valorisation visant à renforcer leur attractivité touristique tant auprès des parisiens que des touristes français ou étrangers, faisant des églises parisiennes et des trésors qu'elles contiennent le premier musée de la capitale.

Nous sommes prêts à être, à vos côtés, les acteurs de ce renouveau que nous serions ravis de mettre à votre crédit, et vous prions, Madame le Maire, de croire en l'expression de notre plus parfaite considération.

Béatrice de Andia
Présidente
Observatoire du Patrimoine Religieux
Olivier de Monicault
Président SOS Paris

NOTRE RÉPONSE A L'ÉDITORIAL DU MONDE DU 7 JANVIER 2015 « ASSEZ DE FRILOSITÉ ARCHITECTURALE À PARIS »

Modernité et respest de règles urbaines

La Cour Administrative d'Appel appréciera certainement autant que nous les qualificatifs « cocktail de conservatisme, de juridisme et de frilosité » et l'aspect « clochemerlesque » de la polémique engagée. Mais notre association SOS Paris ne peut accepter que soit contesté un article du PLU, pourtant expressément modifié par la Mairie de Paris pour permettre, sous conditions, l'insertion d'une architecture moderne de qualité dans Paris.

Des centaines de permis de construire sont accordés à Paris chaque année ; peu sont refusés. Le maître d'ouvrage révise alors son projet sans difficulté. Nul doute que l'agence Sanaa ne puisse rapidement rendre son projet compatible avec la réglementation.

Votre éditorial révèle une profonde méconnaissance de ce qu'est la règle urbaine : « dès qu'un projet d'immeuble dépasse la hauteur canonique des 37 mètres, élus, riverains, associations de tout poil s'insurgent, contestent, condamnent et retardent les chantiers », écrivez-vous. C'est ignorer que le bâti parisien, depuis le XVII^{e} siècle, respecte une hauteur de façade autour de 17 mètres et une hauteur totale longtemps limitée à 25 mètres. Au XX^{e} siècle cette hauteur globale a été portée à 32 mètres, pourvu que les étages supérieurs soient en retrait selon une pente à 45° pour laisser passer la lumière et rendre ces surélévations peu visibles. Ainsi, le Paris à cinq étages d'autrefois, puis huit, devrait passer à douze donc 37 mètres, sans protestation ? Il suffit d'aller rue Jeanne d'Arc, dans le XIII^{e} arrondissement, pour subir l'effet angoissant de la falaise de béton et de verre produite par un gabarit aussi élevé. Mais votre éditorial est plus sensible à la performance architecturale qu'à la cohérence du paysage bâti !

C'est bien là que le problème se pose. Le projet de façade de Sanaa sur la rue de Rivoli fait abstraction des caractéristiques esthétiques du tissu urbain existant. Il lui substitue une très longue et haute façade, détruisant le rythme cadencé des parcelles anciennes : à lui seul, le nouvel immeuble aurait cinq fois la largeur d'un immeuble ordinaire (75 m au lieu de 15) et une fois et demie sa hauteur (25 m au lieu de 17)… A l'arrière-plan, le pauvre Louvre en sortirait amoindri, écrasé par son opulent voisin. Il fallait absolument faire oublier l'ordonnance urbaine et sa subtile hiérarchie, au profit du « coup de poing » du projet ! Mais quelle légitimité aurait ce dernier à entrer en concurrence avec le Louvre ?

Rappelons que la fermeture du site fut le fait du groupe LVMH lui-même. Si 2 000 emplois doivent être créés, 1 500 ont été perdus depuis 2005 par la faute du propriétaire. Le blocage de 5 mois du chantier par nos recours n'a pu empêcher la destruction des bâtiments du vieux Paris rue de Rivoli.

Nous persistons à croire que la sauvegarde de l'ordonnancement de la capitale n'a rien d'une histoire « consternante » ou passéiste. Il s'agit de protéger un bien culturel dont la valeur est collective, contre l'excès de pouvoir de certains intérêts privés, même soutenus par la politique municipale et le ministère de la Culture. Le jugement de la cour administrative vient opportunément le rappeler.

Olivier de Monicault

NON, PARIS N'EST PAS UNE VILLE MORTE !

Réponse à l'éditorial de "CONNAISSANCE DES ARTS"

Notre association tient à réagir à votre éditorial « *Paris bientôt ville morte ?*» qui la met en cause en présentant de façon mensongère le blocage du chantier Samaritaine : le blocage effectif dû à nos actions se réduisait jusqu'ici à 5 mois et notre premier recours n'est intervenu qu'en 2011. Si la Samaritaine a été fermée en 2005 c'est par la seule volonté de LVMH : aucun Parisien digne de ce nom n'a souhaité voir fermer un jour ce magasin et surtout pas dans sa forme légèrement anachronique que tous affectionnaient. Ces attaques malhonnêtes ou mal informées de la part de nombreux médias qui portent une voix unique nous paraissent mettre en danger la bonne instruction du débat public. Nous serions tout-à-fait heureux de vous rencontrer pour vous exposer nos vues sur la nécessité de préserver la forme urbaine de Paris en gardant à l'esprit justement son avenir qui est notre préoccupation comme la vôtre semble-t-il.

Olivier de Monicault

CE QUE SIGNIFIE LE REFUS D'ANNE HIDALGO DE CLASSER LES TOITS DE PARIS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

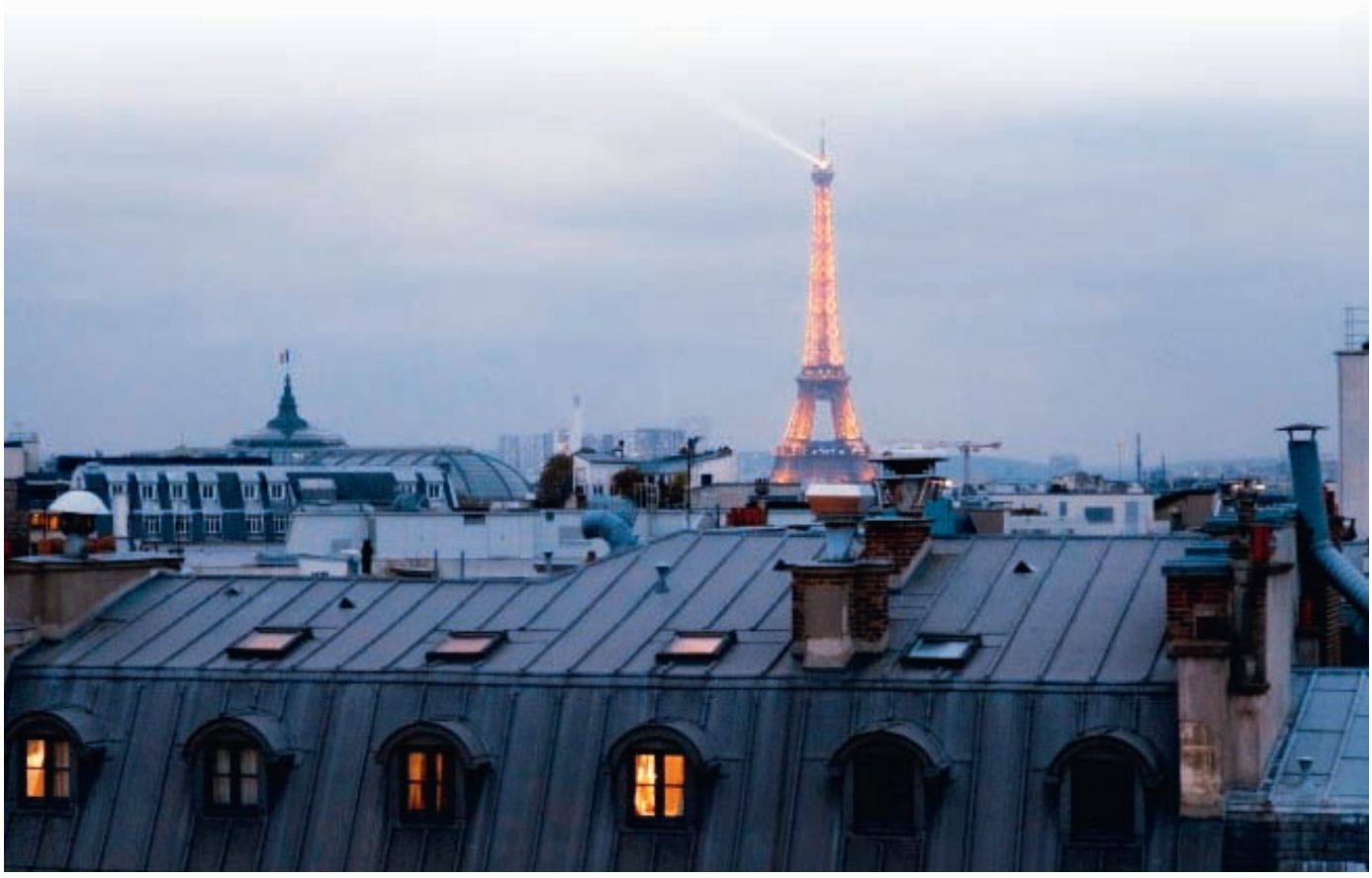

Les toits de Paris le soir

Delphine Bürkli, maire UMP du 9e, a lancé le 5 février à la mairie du IXe un comité de soutien visant à convaincre l'Etat de porter la candidature des toits de Paris pour une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, un objectif qu'elle poursuit depuis la rentrée. Mais la maire de Paris Anne Hidalgo a annoncé à la presse, le 9 février, désapprouver le projet. *« Je n'ai pas envie de mettre Paris dans le formol, d'autant que l'on veut faire de la végétalisation sur les toits, installer du photovoltaïque »*, a-t-elle affirmé.

La réponse d'Anne Hidalgo met en évidence sa volonté d'intervenir de façon radicale sur le patrimoine existant. Végétaliser les toits, installer du photovoltaïque, c'est la partie avouée du discours, pour séduire la sensibilité écologique de la nouvelle bourgeoisie parisienne. Mais on ne doit pas oublier les projets de modification des combles pour y installer des logements supplémentaires, ce qui n'est pas une bonne idée du tout – suppression du « logement sociale de fait » que constituent les chambres de service, unification purement

Les toits de Paris dessinés par Masumi Kamiyama

résidentielle du logement au détriment de toute diversité fonctionnelle ou sociale (d'autant que les étages de couronnement modifiés et pourvus de terrasse attireront le haut de gamme de la clientèle), disparition – et c'est bien cela qui nous préoccupe – du paysage des toits fait d'ardoise et de zinc qui est tout le charme de Paris.

On retrouve de très vieux débats sur le développement des combles tel que l'avait permis le règlement de 1902 – origine de spectaculaires conflits entre les associations et la Ville (rue de Rivoli, avenue de l'Opéra…). Et on retrouve, plus près de nous, l'idée chère aux architectes de transformer les toits de Paris en terrasses pour y attirer le logement de prestige – une position à laquelle Chirac s'était fermement opposé, ce qui nous a donné une vingtaine d'années de calme.

Ma conclusion est qu'on ferait bien mieux de bâtir des quartiers nouveaux, où les couvertures en terrasse auraient leur logique, dans tous ces territoires périphériques si mal exploités. Le nouveau Paris nous attend, comme il a commencé à se faire ici ou là (Bas-Meudon, Plaine Saint-Denis, parties non urbanisées jusqu'alors des boulevards extérieurs…), sans imposer la destruction de l'ancien – ce qui sera mieux, pour le paysage et pour le patrimoine !

François Loyer

CONTRE LES TOURS À PARIS !

Francesco Bandarin, ancien Directeur du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO défend le caractère patrimonial exceptionnel de Paris. Le développement de cette ville unique doit être considéré avec une grande subtilité et avoir à cœur d'en préserver l'harmonie fragile. Il est important de savoir rester prudent devant les transformations radicales ou les explorations futuristes de certains architectes, tout talentueux qu'ils puissent être.

Voir la vidéo : http://youtu.be/IZ4AGD72Mow

SURELEVER LES TOITS DE PARIS

Ces derniers mois la discussion a été très animée au sujet de la reprise de la construction de tours dans Paris intra muros et la défense du skyline. Au moment où nous mettons sous presse un nouveau débat est lancé par l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) au sujet de la surélévation des immeubles parisiens. Ce débat intervient au moment où Madame Hidalgo rejette, ce n'est pas un hasard, la demande d'inscription des toits de Paris en zinc au patrimoine mondial de l'UNESCO proposée par la Maire de 9e arrondissement Delphine Bürkli.

Le fond du problème porte sur le manque de terrains à construire et le désir de la Maire d'y remédier par une densité accrue alors que Paris est, parmi les très grandes villes du monde, une des plus denses avec plus de 22 000 habitants au kilomètre carré et la plus faible superficie d'espace vert par habitant. D'où l'idée de surélever les immeubles ; il peut s'agir de simples modifications des toitures et lucarnes, de véritables surélévations, voire de remplacement de bâtiments bas par des immeubles plus élevés.

Bien entendu l'APUR ne prétend pas généraliser ces mesures à toutes les rues et tous les quartiers mais son étude suggère 8 850 parcelles sur 75 400 soit environ 11 520 bâtiments.

Le débat est ouvert. D'ailleurs la Commission du Vieux Paris envisage de créer un groupe de travail pour essayer de définir une doctrine en ce domaine. Mais cela pose deux questions de base : est-il souhaitable d'uniformiser les hauteurs, rue par rue, alors que le charme de Paris est lié à la variété des hauteurs ? Est-il raisonnable de densifier systématiquement ? Nous en doutons fermement.

Multiples seront les questions à poser : comment seront gérées les divergences de points de vue au sein des copropriétés ? Les surélévations seront-elles discrètes, comme ce fut souvent le cas par le passé, ou résolument contemporaines avec une architecture de rupture ? Des ascenseurs seront-ils à prévoir ? Comment traiter les dents creuses ? Comment traitera-t-on le cas particulier et combien sensible des coins de rues ? Va-t-on multiplier les toits végétalisés ? Quelles modifications pour le skyline ?...

Nous aurons l'occasion dans un proche avenir de reparler de ce grave problème mais d'ores et déjà il nous semble inacceptable de se lancer dans une politique systématique de surélévation qui risque de créer uniformité et monotonie et porterait sérieusement atteinte à l'image de charme de Paris.

Olivier de Monicault

BILLET D'HUMEUR

À PARIS, LE MÉCÉNAT VA-T-IL FINANCER LE VANDALISME ?

23/02/2015

Les travaux de la place de la République, véritable vandalisme officiel et légal ayant détruit les squares et les fontaines qui existaient depuis sa création à la fin du XIXe siècle, donnent un aperçu de ce que la municipalité dirigée par Anne Hidalgo entend par « rénovation » des places parisiennes.

La maire a annoncé clairement la couleur : ce qu'elle a fait à la République, elle veut le faire sur toutes les places parisiennes ou presque. La Nation, la Bastille, la place du Panthéon, la place de la Madeleine même, alors que l'église qui lui donne son nom est étayée pour éviter qu'elle ne s'écroule et que rien n'est planifié pour sa restauration, doivent être « rénovées », c'est-à-dire en réalité profondément dénaturées.

Pour cela, comme nous l'apprend un article du Figaro1, la mairie souhaite faire appel à des entreprises mécènes, qui pourraient ainsi déduire de leurs impôts une partie des sommes qu'elles consacreraient à abîmer la capitale. Le directeur de cabinet Mathias Vicherat se fait par ailleurs vertueux : aucune candidature de mécènes sulfureux ne sera acceptée explique-t-il, dans l'abondement du fonds de dotation qui sera créé (et où chaque mécène pourra ou non flécher son « don »).

Sulfureuse, c'est bien le qualificatif qu'on pourra appliquer à toute entreprise qui s'engagerait dans un tel mécénat. Les amoureux de la capitale, les défenseurs du patrimoine, les associations qui se battent pour sauver nos monuments et, bien évidemment, *La Tribune de l'Art,* n'auront de cesse de dénoncer haut et fort ces « mécènes » qui oseraient participer financièrement au massacre à venir. Qu'ils soient certains d'une chose : nous utiliserons tous les moyens en notre possession pour informer les Parisiens de la réalité désastreuse de ces travaux et faire connaître largement le nom des sociétés concernées. Le résultat de ce mécénat pourrait bien être exactement l'inverse de ce qu'elles en attendent. Le mécénat ne doit pas servir au vandalisme.

Didier Rykner, la Tribune de l'Art, 5 février 2015

LE FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS PARISIENS

Les marchés, au cœur de la vie de Paris depuis des siècles, se sont multipliés et diversifiés notamment pour répondre aux attentes des clients en matière d'alimentation biologique ou d'horaires d'ouverture élargie.
Très attractifs pour les marchands comme pour les parisiens, ces commerces de grande proximité contribuent au dynamisme économique de leur quartier.

Les atouts des marchés

Sur les marchés parisiens le contact direct avec les clients est l'un des grands avantages pour les commerçants dits non sédentaires. L'autre avantage majeur est une bonne valorisation des produits, qui se traduit en meilleure rentabilité. Par exemple, les poissonniers et les crémiers sont plus nombreux à exercer sur les marchés qu'en boutiques.
L'attrait des marchés, lieux conviviaux appréciés des Parisiens, vient de leur très forte intégration dans la vie de quartier, ce qui leur donne un rôle réel d'animation et de vie.
Par cette forte attractivité, le marché peut aussi être la principale locomotion commerciale du quartier et profiter ainsi à l'ensemble des commerçants sédentaires environnants, comme le montre le cas du marché Saint-Honoré qui avait été supprimé, puis remis en fonctionnement en juin 2003. On peut espérer que ce sera un argument pour conserver en place l'activité des commerçants du marché couvert Rue Saint-Didier - Rue Mesnil… (situé de plus dans un magnifique bâtiment restauré).

Historique

Les marchés, depuis toujours des lieux d'échanges de marchandises mais aussi d'idées, se sont multipliés au fil des siècles, structurant le territoire et animant la vie sociale de la capitale. L'histoire des marchés de Paris remonte au marché Palu dans l'Ile de la Cité au cœur de la Lutèce du V[e] siècle (ce marché a disparu depuis, voir article sur l'origine des « Halles » ailleurs dans ce bulletin).
En 1860, 51 lieux d'accueil pour le commerce non sédentaire existaient déjà. Avec la réouverture du marché des Enfants Rouges, le plus vieux marché couvert de Paris, la création de nouveaux marchés et l'ouverture de certains d'entre eux l'après-midi, la ville compte désormais 95 marchés, y compris les puces et les marchés spécialisés.
Au 1[er] août 2006, le nombre de commerçants non sédentaires est d'environ 9 000 sur l'ensemble des marchés parisiens.

Le rôle des concessionnaires dans le fonctionnement des marchés

L'objectif premier des marchés est d'assurer le ravitaillement de la population parisienne en produits frais. Les concessionnaires sont chargés d'abonner en priorité les commerçants en produits frais alimentaires, ainsi qu'en produits frais labellisés « bio » selon les labels en vigueur.
Les gestionnaires - sociétés privées ou Bureau du Commerce Non Sédentaire de la Mairie de Paris - ont pour mission d'assurer l'exploitation, le fonctionnement et l'organisation des marchés découverts. Ils perçoivent les droits de place auprès des commerçants selon des tarifs établis par une délibération en Conseil de Paris. Ils prennent à leur charge les installations de matériel, de type bâches, mis à la disposition des commerçants ainsi que les dépenses de fonctionnement de type électricité et consommation d'eau. Ils n'ont pas en charge le nettoiement, mais versent une contribution à la Ville pour la collecte des déchets issus des marchés. Les contrats sont signés pour une durée de 6 ans à compter du 1[er] janvier 2003.

Cadre général des marchés

En tout, 69 marchés alimentaires découverts dont trois biologiques (Brancusi, Batignolles, Raspail), offrent aux Parisiens une grande variété de produits frais.
Les 13 marchés couverts où les commerçants exercent sur des emplacements aménagés, sont ouverts toute la journée.
S'y ajoutent les marchés spécialisés en fleurs, oiseaux ou vêtements, les marchés aux puces, ainsi que deux marchés de la création, où des artistes proposent leurs œuvres, le samedi Bd Richard-Lenoir et le dimanche Bd Edgar-Quinet.

Nicole Jacquemont

LIVRES

DÉSASTRES URBAINS

de Thierry Paquot, Ed la Découverte, 224 p, 17,90 €

A lire de toute urgence…

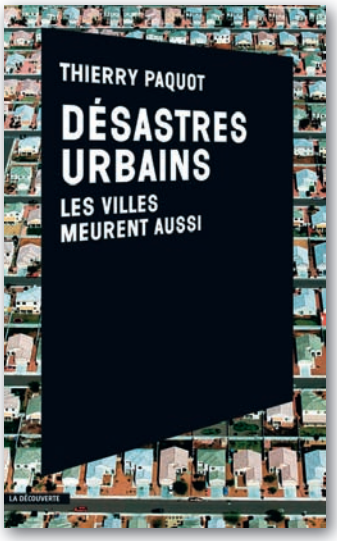

Grands ensembles, centres commerciaux, gratte-ciel, gated communities et « grands projets » sont les principaux dispositifs architecturalo-urbanistiques qui accompagnent l'accélération de l'urbanisation partout dans le monde.
Emblématiques de la société productiviste et construits au nom du « progrès » et de la « marche de l'histoire », ces désastres urbains n'ont en réalité comme seule fonction que de rentabiliser des territoires désincarnés et interconnectés.
Cette enquête montre - visites de lieux et de bâtiments, romans, essais, travaux techniques, films ou rapports officiels à l'appui - comment ils façonnent l'uniformisation des paysages urbains, amplifient les déséquilibres sociaux, économiques et écologiques et contribuent à l'enfermement et à l'assujettissement de leurs habitants. Sans compter qu'ils se combinent aujourd'hui aux catastrophes dites « naturelles » (ouragans, tsunamis, séismes, inondations...) pour créer une instabilité et une dangerosité sans équivalent historique. Ce livre combatif vise à fournir des outils critiques pour les contester et faire advenir dans un avenir proche des alternatives architecturales, des expérimentations urbaines et des modes de vie ouverts et libérés...

LES TOITS DE PARIS OU L'ART DES COUVREURS

par Gilles Mermet. Ed de La Martitinière 2011, en réimpression et chaudement recommandé !

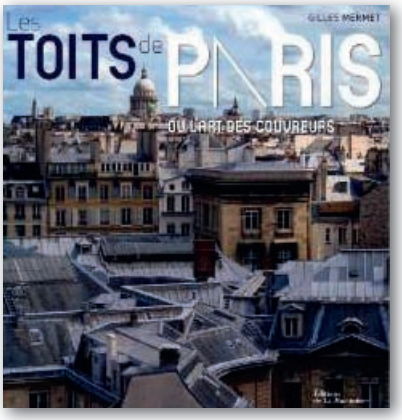

Au fil des siècles, les toitures des grands bâtiments parisiens ont changé d'apparence pour s'adapter aux courants architecturaux et aux besoins modernes. Si elles représentent une partie essentielle de ces édifices, elles n'en restent pas moins méconnues du commun des mortels. Leur élaboration fait l'objet d'un grand savoir-faire, détenu depuis des générations par les artisans couvreurs. Ces passionnés, dont les connaissances sont à la fois artistiques, scientifiques et manuelles, ont façonné et créé de véritables joyaux. Souhaitant partager ces trésors de notre patrimoine architectural, ils ont demandé au photographe Gilles Mermet de les accompagner lors de leurs escapades sur les toits de Paris, afin de rendre compte de leur métier et du spectacle incroyable dont ils sont les spectateurs privilégiés.
Cet ouvrage invite donc à une balade insolite sur les cimes de la capitale, et lève le voile sur un monde secret où seuls les funambules ont la chance d'apprécier la technicité, les matériaux, les détails artistiques mis en œuvre par ces compagnons du ciel.
Gilles Mermet est également président du comité de soutien à la candidature des toits de Paris auprès de l'Unesco.

LE MOT DU TRÉSORIER

Comme chaque année à la même période, je vous rappelle que, pour faciliter notre trésorerie, nous demandons à nos adhérents de renouveler dès maintenant leur cotisation. Vous savez que nos ressources sont précaires et qu'en particulier les frais de justice grèvent actuellement beaucoup notre budget. La modicité de nos ressources nous oblige souvent à limiter nos actions, ce qui n'est pas le cas de nos adversaires !
Nombreux sont ceux parmi vous qui encouragent notre combat et montrent l'intérêt qu'ils éprouvent pour le Paris que nous aimons en majorant leur cotisation. Je les en remercie par avance.

Jean Claude Momal

EXPOSITIONS

RÉ-OUVERTURE DU MUSÉE GUSTAVE MOREAU

Allez, n'hésitez plus : Gustave Moreau qui, de son vivant même, avait prévu la disposition de ses œuvres dans sa maison- atelier a su créer un univers où vous êtes conviés à découvrir le prodigieux et inclassable artiste qu'il était. Tout vous est ouvert : les deux grands ateliers au deuxième et troisième étage reliés par un escalier qui en lui-même est un chef d'œuvre de légèreté et d'harmonie, le bureau où il recevait, la salle à manger où figurent les reproductions de ses œuvres les plus importantes, sa chambre à coucher et même le boudoir de sa « chère et bien aimée » Alexandrine Dureux !

Des travaux récents ont redonné une nouvelle jeunesse à ces pièces restaurées à l'identique et même restitué les couleurs telles qu'elles étaient en 1903, lors de l'ouverture du musée par Henri Rupp, l'ami intime et le légataire universel de Gustave Moreau.

Sur tous les murs, les œuvres du maître : peintures, sculptures, dessins, aquarelles… Ah ! les aquarelles ! C'est du pur plaisir que de les étudier, de les contempler, d'en saisir l'infinie richesse. Découvrez par exemple l'aquarelle n° 445, une esquisse du tableau de l'étage inférieur, les Prétendants : c'est merveille de découvrir l'œuvre jetée sur le papier avec une fougue égale à la jubilation de la couleur et de la comparer avec le tableau achevé. Gustave Moreau avait prévu lui-même d'offrir aux visiteurs ce plaisir et fait exécuter à cette intention des meubles sur mesure pour les mieux présenter.

Un conseil : si vous voulez encore ajouter au plaisir de découvrir les œuvres de Gustave Moreau, plongez-vous donc dans A rebours de Huysmans. Au début du chapitre V, des Esseintes, le héros de Huysmans vous permettra d'apprécier plus encore le talent unique du peintre, « ses fusions architectoniques, ses amalgames luxueux et inattendus d'étoffes, ses hiératiques et sinistres allégories aiguisées par les inquiètes perspicuités d'un nervosisme tout moderne ». Ensuite, devant les œuvres de Gustave Moreau, vous ressentirez « un enchantement singulier, une incantation vous remuant jusqu'au fond des entrailles, comme celle de certains poèmes de Baudelaire ».

Bref, vous est ainsi offerte, l'occasion d'une exceptionnelle plongée dans le XIX[ème] siècle grâce à cette visite de la maison- atelier du maître. Les ateliers d'artiste, reconnaissons-le, sont des témoignages particulièrement attachants du patrimoine parisien.

Musée Gustave Moreau, 14 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris
Ouvert tous les jours sauf mardi.
Lundi, mercredi, jeudi de 10h à 12h45 et de 14h à 17h15
Vendredi, samedi, dimanche de 10h à 17h15 sans interruption.

Catherine de Monicault

COTISATION 2015

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Abonnement au bulletin d'information compris (2€ à l'unité)
A renvoyer à SOS PARIS - 103 rue de Vaugirard - 75006 Paris - 01 45 44 63 26

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Mél : _____

Montant versé : _____ ☐ Renouvellement ou ☐ Nouveau membre

COTISATIONS : Membre bienfaiteur : à partir de 100 €
Cotisation ordinaire : 50 € conseillée (soit 16,5 € après impôts)
Étudiants, sans-emploi, moins de 25 ans : 10 €

Association reconnue d'intérêt général : en application des articles 200.1 et 200.2 du Code Général des Impôts, 66% de vos versements à SOS PARIS sont déductibles de vos impôts, dans la limite où le total de vos dons annuels à des organismes de ce type n'excède pas 20% de vos revenus imposables. Paiement en ligne possible via Paypal en cliquant sur le bouton « Rejoignez-nous » dans la page d'accueil de notre site web.